

Troisième séance, jeudi 6 octobre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Mandat 2016-GC-102 Andréa Wassmer/Yvonne Stempfel-Horner/Antoinette Badoud/André Schneuwly/Nicole Lehner-Gigon/Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Zosso/Michel Zadory/Dominique Butty/Peter Wüthrich: création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap pour les années 2017–2018 dans le canton de Fribourg, avec les postes d'encadrement nécessaires (EPT): prise en considération. – Rapport 2016-DSAS-38: rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg (postulat 2010-GC-11 [P2072.10] Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel); discussion. – Rapport 2016-DSAS-67: comment baisser la participation des parents aux frais des structures d'accueil extrafamilial? (postulat 2016-GC-53 Rose-Marie Rodriguez/Giovanna Garghentini Python) (suite directe); discussion. – Rapport 2016-DSAS-74: effets de l'offre en accueil extrafamilial sur la situation financière du canton (postulat 2014-GC-183 Susanne Aebischer/Antoinette Badoud); discussion. – Motion 2014-GC-212 Susanne Aebischer/Antoinette Badoud: augmentation de la sécurité des enfants confiés aux structures d'accueil extrafamilial dans le canton de Fribourg; prise en considération. – Postulat 2014-GC-146 Giovanna Garghentini Python/Rose-Marie Rodriguez: prise en charge des enfants de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité; prise en considération. – Motion 2014-GC-101 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty: prolongation des Fonds cantonaux d'incitation à la création de places dans les crèches et les accueils extrascolaires; prise en considération.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Pascal Andrey, Didier Castella, Elian Collaud, Fritz Glauser, Nadine Gobet, René Kolly, Marc Menoud, Ralph Alexander Schmid et Laurent Thévoz.

Sont absents sans justification: MM. Dominique Butty et Benjamin Gasser.

M^{me} et MM. Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Lors de sa séance de ce matin, le Bureau a confirmé sa volonté de passer au Parlement sans papier pour la prochaine législature. Nous allons donc prendre un certain nombre de dispositions lors des séances d'information des députés en début de législature, pour que toutes les connaissances nécessaires pour fonctionner sans papier soient à disposition de chacun. Le Bureau a aussi décidé que pour les deux premières sessions, à savoir celles de février et mars, il y aura la possibilité pour les députés qui ont des difficultés avec le Parlement sans papier de bénéficier d'une assistance.

Par ailleurs, je souhaite un excellent anniversaire à notre renard rusé de collègue Roger Schuwey.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Assermentation

Assermentation de M^{me} Daniela Kiener et MM. Patrice Morand et Christian Deillon élus par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors des sessions de septembre et d'octobre 2016.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

—

**Mandat 2016-GC-102 Andréa Wassmer/
Yvonne Stempfeler-Horner/Antoinette Badoud/
André Schneuwly/Nicole Lehner-Gigon/
Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Zosso/
Michel Zadory/Dominique Butty/
Peter Wüthrich**
**Création d'un nombre suffisant de places
de travail et d'hébergement pour les
personnes adultes en situation de handicap
pour les années 2017–2018 dans le canton
de Fribourg, avec les postes d'encadrement
nécessaires (EPT)¹**

Prise en considération

Stempfeler-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente d'insieme Fribourg, l'association cantonale des parents et proches de personnes avec un handicap mental.

Les soussignés du mandat et les septante-six députés qui l'ont cosigné remercient le Conseil d'Etat pour sa réponse et son engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

Ich bin aber trotzdem enttäuscht, dass der Staatsrat die Ablehnung dieses Mandates vorschlägt.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait l'inventaire des places en institution qui ont été accordées ou qui sont prévues entre 2015, 2016 et 2017, soit en tout septante places.

Dans sa communication de juin 2016, la Direction de la santé et des affaires sociales mentionnait qu'en 2015, le besoin de places nouvelles avait été évalué à 100 places dans le domaine du handicap mental uniquement et qu'il s'agissait-là d'un chiffre indicatif, parce que des facteurs externes peuvent l'influencer. On voit que les besoins dans le domaine des autres handicaps, qu'ils soient physiques ou psychiques, s'ajoutent à ces chiffres et qu'il faut donc les considérer comme un minimum.

Revenons à notre mandat. Nous demandons de créer cinquante places en tout au Budget 2017 et cinquante places au Budget 2018. Nous acceptons le fait que le Conseil d'Etat ait mis trente-cinq places au Budget 2017. C'est pour cela que nous demandons le fractionnement du mandat selon l'art. 74 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil.

Je vous demande donc de soutenir le fractionnement et la proposition du Conseil d'Etat pour le Budget 2017. En tant que rapporteure du groupe, je vous informe que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient le fractionnement et je vous demande d'en faire de même.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Je m'exprime à deux titres, le premier étant que je suis papa d'une fille hémiplegique qui souffre d'un léger handicap physique et qui a des difficultés de mobilité fine, mais je m'exprime aussi comme président de la Commission des finances et de gestion.

J'entends bien M^{me} la Députée Stempfeler-Horner s'inquiéter de cette problématique et je crois qu'elle a raison. Aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de places pour protéger ces jeunes et ces adultes en difficultés sociales et physiques. Et je crois que dans la réponse du Conseil d'Etat qui ne me satisfait pas non plus, on dit bien que plusieurs choses ont été faites ces dernières années et qu'on doit attendre la planification 2016–2020. Nous sommes au dernier trimestre de l'année 2016 et je constate que cette planification n'est pas faite. Partant de ça, je vais soutenir le fractionnement du mandat, mais je vais quand même ajouter deux mots sous l'angle financier.

Il est vrai qu'on doit se poser la question suivante: est-ce juste aujourd'hui d'allouer cinquante places au Budget 2018? Sur le fond, M^{me} la Directrice va certainement nous rétorquer qu'on ne doit pas le faire, mais je crois que c'est une question de volonté politique. Si aujourd'hui on décide d'accorder ces moyens pour 2018, je crois que ça permettra à la Direction de débiter le travail d'organisation de ces réseaux, de ces nouvelles places et de ce point de vue, je crois qu'on doit aller de l'avant avec ce mandat. J'accepterai le mandat en question pour autant qu'il soit fractionné.

Un deuxième élément sous l'angle de la politique budgétaire: je crois qu'il y a toujours des possibilités de compensation; il y a beaucoup de projets qui se font à des coûts très importants dans nos budgets et qui accouchent souvent d'une souris; oui, je crois que c'est une question de volonté. Si l'on veut, on peut. Il suffit de demander au Conseil d'Etat d'avoir une vision commune en la matière et je suis sûr qu'il y aura des solutions.

Je vous encourage à accepter ce mandat.

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste est satisfait de la réponse du Conseil d'Etat quant à la mise au Budget 2017 de montants qui permettront de donner les trente-cinq nouvelles places pour répondre aux besoins reconnus des personnes adultes en situation de handicap. Cependant, il reste encore des incertitudes quant à l'avenir d'un nombre important de jeunes adultes en situation de handicap qui termineront l'école ces prochaines années et qui devront alors trouver une place soit dans des ateliers protégés, soit dans des institutions d'hébergement. La situation que nous connaissons actuellement est en partie la conséquence du gel des budgets de ces institutions pendant quatre ans, de 2012 à 2015. En effet, n'ayant eu droit à aucune augmentation budgétaire pendant cette période et ce malgré l'augmentation du nombre de nouvelles demandes d'accueil, les institutions ont dû se débrouiller et accueillir des personnes en surnombre. Si la situation continue, l'avenir fera que ces institutions ne pourront plus accepter et ne peuvent d'ailleurs déjà main-

¹ Déposé et développé le 8 septembre 2016, BGC septembre 2016 pp. 2393ss; réponse du Conseil d'Etat le 19 septembre 2016, BGC octobre 2016 pp. 2926ss.

tenant accepter plus de personnes. Les ateliers protégés se trouvent aujourd'hui à devoir refuser les jeunes sortant de l'école, leur capacité d'accueil étant déjà dépassée de beaucoup. Que vont devenir ces jeunes s'ils n'ont pas de place dans nos institutions? Leurs parents devront probablement les garder chez eux tant que des nouvelles solutions ne seront pas trouvées. Ils portent déjà de lourdes charges et se trouvent devant de grosses difficultés, seuls à devoir chercher ces solutions. Les conséquences peuvent être dramatiques pour ces familles. Leurs jeunes déjà fragilisés risquent de perdre des acquis si on ne leur offre pas des milieux de vie et de travail adaptés à leur situation de handicap.

Pour assurer que les besoins en places soient couverts en 2018 et dans les années à venir et que l'effort soit poursuivi les prochaines années, le groupe socialiste souhaite qu'une planification réaliste soit effectuée et que les budgets permettent à cette population déjà en difficulté de vie de trouver dans nos institutions un accueil adapté à chaque situation.

Pour cela, nous vous demandons d'accepter le fractionnement de ce mandat.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen. Wir betreuen Menschen im Wohn- und Arbeitsbereich und bieten schon jetzt ambulante Dienstleistungen durch Wohnbegleitung und Jobcoaching im 1. Arbeitsmarkt an. Die Personen unserer Institution sind 18- bis 65-jährig und haben alle eine IV-Rente.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt mit grosser Mehrheit den angepassten Auftrag für das Jahr 2018 und zwar aus folgenden Gründen.

Durch den Personalstopp bis 2015/2016 ist im Behindertenbereich ein Nachholbedarf entstanden. Es ging so weit, dass Eltern im Herbst 2014 selbst die Initiative ergreifen mussten und beim Staatsrat anklopfen. Die Türe ging auf und in aller Eile musste die betroffene Institution die bewilligten Arbeits- und Wohnplätze für den Sommer 2015 organisieren.

Es kann nicht sein, dass Behinderte nach ihrer Schulzeit keinen Arbeits- oder Wohnplatz finden und dass sich Eltern wie früher engagieren müssen, damit genügend Plätze vorhanden sind. Dieser Bedarf war bereits im Jahre 2012 bekannt, trotzdem wurden die fehlenden Plätze erst später eingerichtet.

In dieser Notlage, dass keine neuen Plätze und Projekte mit entsprechendem Fachpersonal bewilligt wurden, haben viele Institutionen zusätzlich Menschen in den Ateliers aufgenommen und sind heute überbelegt und der Raumbedarf entspricht nicht überall den Bedürfnissen. Obwohl im Jahre 2017 nun 35 Plätze geschaffen werden – was wir sehr begrüssen –, ist ungewiss, ob alle Schulabgängerinnen aus den Sonderschulen im Sommer 2017 einen Platz haben werden. Die

35 bewilligten Plätze sind auf 3 Institutionen aufgeteilt worden und betreffen eher schwerer Behinderte. Andere Institutionen haben aber ebenfalls einen Bedarf und gehen leer aus.

Zusätzlich wird statt der Integration im 2. Arbeitsmarkt häufig in den Sonderschulen ein Schuljahr angehängt, obwohl der Bildungsbedarf nicht mehr vorhanden ist. Diese Rückstellung im Schulbereich ist eine erzwungene Verzögerung, die mit Mehrkosten verbunden ist.

Im Jahre 2018 werden statistisch gesehen viele Schülerinnen und Schüler die Schule verlassen und es braucht neue Arbeits- und Wohnplätze als Anschlusslösung. Zudem werden Behinderte und Beeinträchtigte älter und brauchen einen Wohnplatz, weil ihre Eltern nicht mehr die Kraft und Energie haben, sie zu Hause zu begleiten. Hier besteht ebenfalls ein Bedarf. Weiter gibt es immer mehr Menschen mit einer psychischen Beeinträchtigung, die im 1. Arbeitsmarkt nicht mehr aufgenommen werden.

Mit diesem Auftrag möchten wir Ihnen, Frau Demierre, die Gewissheit geben, dass wir Grossräte Sie bei der Weiterentwicklung der fehlenden Plätze unterstützen wollen. Die Planung mit den Institutionen kann schon starten. Parallel dazu geschieht die Erfassung der Bedürfnisse für die Jahre 2018–2022 mit den finanziellen Konsequenzen. Die neue Gesetzgebung steht vor der Türe, so dass Institutionen und andere Organisationen auch vermehrt ambulante Dienstleistungen im Wohnbereich und im Jobcoaching anbieten werden. Da wird es auch noch Stellen brauchen.

Liebe Staatsrätin, nehmen Sie doch dieses Angebot des Grossen Rates für das Jahr 2018 an, dies vor allem im Interesse unserer Behinderten und Beeinträchtigten. Ich muss Ihnen sagen: Ich bin stolz auf den Grossen Rat, dass er den Mut hat, am Ende einer Legislaturperiode dieses Thema aufzunehmen und sich für besondere Menschen einzusetzen, vor allem als Übergangslösung. Und ich weiss, Frau Staatsrätin Demierre: Behinderte Menschen liegen Ihnen am Herzen. Packen wir doch dieses Thema gemeinsam an!

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je m'exprime là en tant que signataire du mandat et je soutiens le fractionnement qui obligera le Conseil d'Etat à fournir une offre adaptée et à prévoir des places suffisantes lors de l'élaboration du Budget 2018, puisque celui de 2017 est déjà assuré. Je rappelle que la LIPPI (loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides) fait obligation aux cantons de fournir une offre adaptée en matière de prestations institutionnelles pour les personnes en situation de handicap.

La nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT), laquelle a transféré les tâches liées au handicap aux cantons, est déjà entrée en vigueur en 2008. Il est fort regrettable que la nouvelle législation sur le handicap et les institutions n'a toujours pas été adoptée, alors que le délai donné dans le cadre de la RPT était de trois ans. Le canton a donc

cinq ans de retard en la matière. Une vision claire de la politique cantonale dans le domaine du handicap doit permettre de définir les besoins précis et la manière d'y répondre à l'avenir. Pour maintenir la qualité des prestations des personnes en situation de handicap dans ce canton, il faut se donner les moyens budgétaires suffisants.

J'invite donc ce Parlement à donner un signal clair aux parents concernés en acceptant le fractionnement de ce mandat.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Mandat eingehend besprochen und kommt grossmehrheitlich zum Schluss, das «fractionnement» zu unterstützen.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité d'INFRI et père d'une fille adulte en situation de handicap. Je m'exprime pour le groupe, mais aussi en tant que cosignataire du mandat. Celui-ci a été élaboré avec des directeurs d'institutions; son contenu est donc parfaitement juste. Notre société n'est aussi forte que ses maillons les plus faibles. Il ne s'agit pas uniquement d'une question financière, mais aussi d'une question de valeurs. Pour notre canton, il est important de disposer d'assez de places d'occupation et d'accueil. Nous devons impérativement anticiper ce manque de places. Ces personnes concernées sont là et nées depuis au moins dix-huit ans. Prenons nos responsabilités et allons de l'avant.

Mon groupe et moi-même vous invitons, pour des raisons pragmatiques, à accepter le fractionnement. Pensez non seulement aux personnes concernées, mais aussi à leurs parents. Nous connaissons ça par notre propre expérience; notre fille qui a aujourd'hui 25 ans a été plus d'une année seule à la maison, entre ses 18 et ses 20 ans. Il ne s'agit pas que d'une question financière, mais aussi d'une question de valorisation de la personne. Si on se sent inutile dans cette société, c'est très, très grave et ce n'est pas digne de notre canton. Pensez à des familles monoparentales: là, c'est carrément impossible de s'en occuper soi-même.

Je vous invite donc à accepter ce fractionnement, pour qu'on puisse anticiper pour l'année d'après.

Berset Solange (PS/SP, SC). La volonté d'avoir des places pour accueillir les personnes en situation de handicap est bien réelle et est indispensable. Le Conseil d'Etat est prêt à réaliser ces besoins, on l'a lu dans sa réponse. Cependant, il y a quand même quelque chose qui doit être dit clairement dans ce Parlement: il faut être conscient que si on accepte ce mandat, il faudra trouver les financements nécessaires. Vous le savez tous: le Conseil d'Etat doit trouver des financements à l'intérieur de la DSAS. Donc, ces compensations risquent entre autres de péjorer des soutiens à d'autres institutions. Ce que j'aimerais, c'est que le Parlement soit vraiment conscient de cette problématique et essaie de convaincre le Conseil d'Etat pour avoir ces places et ce rattrapage d'hébergement

hors budget pour ne pas pénaliser d'autres institutions. C'est mon souhait.

Thomet René (PS/SP, SC). Je me félicite d'entendre dans ce Parlement de l'intérêt pour les personnes en situation de handicap. Je constate aussi que quand on est directement concerné, on perçoit mieux la problématique, les besoins et on est à même de les défendre. On plaide ici pour une augmentation des places dans le cadre du Budget 2018 et je soutiens cette proposition, car elle est nécessaire. J'entends aussi qu'on demande des compensations, persuadé que dans la Direction de la santé et des affaires sociales, il y a de l'argent jeté par les fenêtres. Et moi, je dis non: cette compensation ne doit pas se faire là. Pensons aussi aux besoins des enfants qui sont suivis par le Service de l'enfance et de la jeunesse, qui sont beaucoup moins visibles, mais qui ont des besoins tout aussi importants. Pensons aux familles qui ont besoin d'aide par le biais des subventions aux primes d'assurance-maladie. Pensons aux personnes qui ont besoin d'aide pour leurs proches-aidants dans le cadre du maintien à domicile. Pensons aussi, dans le cadre des affaires sociales et de la santé, à tout ce qu'on peut apporter par la promotion de la santé, pour éviter d'aller récolter au pied du mur, en accordant des moyens qui permettent de développer des mesures qui soient efficaces. Pensons aussi aux personnes qui souffrent de cancer et pour qui le processus d'aide en fin de vie et le développement des soins palliatifs s'avèrent une nécessité. Venir avec l'augmentation de ce Budget 2018 est une chose extrêmement importante; sachez qu'il y a encore bien d'autres besoins dans le domaine de la santé et des affaires sociales dans ce canton.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Ich möchte nur eine Korrektur anbringen. Ich denke, es geht hier eine falsche Meinung herum.

Nous demandons justement le fractionnement de ce mandat, parce que pour le Budget 2017, nous acceptons la réponse du Conseil d'Etat: mettre dans le budget trente-cinq places et non cinquante places. Nous ne demandons pas de mettre dans ce budget cinquante places et de chercher une compensation dans cette Direction; c'est donc pour cela que nous vous demandons le fractionnement. Je pense qu'on fera ensuite un vote pour 2017 et là, nous accepterons ce qui est proposé par le Conseil d'Etat. Pour le Budget 2018, on fera de nouveau un vote et là nous maintenons notre demande. Comme ça, le Conseil d'Etat peut planifier. Pour la discussion pour 2018, il n'y aura pas besoin d'aller chercher des compensations s'il met déjà les places nécessaires dans le Budget 2018. C'est à cause de cela qu'on demande le fractionnement, pour ne pas devoir chercher une compensation pour 2017, pour que ce soit clair.

J'aimerais quand même faire une petite remarque: pour le Budget 2015, le Conseil d'Etat avait prévu deux places; en urgence, l'année passée, vous connaissez la situation, il a dû

créer vingt-cinq places en plus. Alors, pour mieux pouvoir budgétiser, on maintient notre demande pour 2018.

Je vous demande donc de soutenir le fractionnement de ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je remercie toutes les personnes qui sont intervenues – ainsi que les huitante-six personnes qui ont signé le mandat – de partager avec moi le souci que chaque personne en situation de handicap dans ce canton puisse trouver une place. J'ai pris note du fractionnement. Le Conseil d'Etat n'a pas pu se prononcer sur cette question, puisque j'en ai été informée hier matin.

J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs les Députés, quand même deux ou trois choses: tout d'abord, je vous informe que pour cette rentrée, chaque personne a trouvé une place dans une institution. Il n'y a eu aucun problème de transition entre les écoles spécialisées et les institutions ou ateliers. J'en veux pour preuve que nous avons eu cinq demandes d'institutions du canton pour accepter des Vaudois dans nos institutions à la rentrée; ceci juste pour vous dire quand même que ce n'est pas la situation qu'on m'a décrite ici en disant que les jeunes ne pouvaient pas trouver des places dans les institutions. Pour cette rentrée, chaque personne qui en a eu besoin a pu trouver une place.

Ensuite, nous allons effectivement créer trente-cinq places pour 2017 réparties dans les différentes structures du canton. Cela nous permettra de répondre aux besoins pour l'année prochaine. Ceci dit, il est vrai qu'il y aura des besoins ces prochaines années, mais laissez-nous faire la planification, Mesdames et Messieurs les Députés. Nous sommes en train de faire l'évaluation des besoins 2016–2020. Pourquoi n'a-t-on pas encore cette planification? Parce que nous avons dû prendre la situation exacte du nombre de personnes au 31 décembre 2015; nous devons examiner quel âge ont ces personnes, quels sont les types d'infrastructures dont elles ont besoin: est-ce un foyer de jour? Une place en atelier? Une place en institution résidentielle? Nous avons pris en compte les listes d'attente que nous devons épurer et nous avons parfois plusieurs personnes sur les mêmes listes. Nous avons dû attendre les données des institutions et ce n'est qu'à la fin juin que nous les avons toutes eues. Je veux bien qu'elles vous rencontrent pour vous demander de déposer des mandats, mais moi, j'ai besoin de statistiques et d'informations. Donc, la première analyse que nous avons pu faire sur toutes ces données était au mois de juillet. Nous avons encore besoin des données des écoles spécialisées; nous utilisons les données des écoles préprofessionnelles (Seedorf, Courtepin, Les Peupliers). Nous avons les données de Pro Infirmis et celles des rentes AI et des rentiers. Nous mixons tout ça avec l'évolution démographique et nous sommes en train de formuler un certain nombre d'hypothèses, parce que la seule réponse n'est pas forcément institutionnelle. Il y a aussi des soutiens

en ambulatoire pour permettre aussi aux personnes en situation de handicap qui le peuvent de rester en appartement. Hier soir encore, j'inaugurais l'appartement communautaire aux Colombettes, où six personnes vivent avec une grande autonomie. Donc, il y a plusieurs réponses qui sont à apporter aux personnes en situation de handicap.

Ces hypothèses, on va les discuter avec INFRI, Pro Infirmis et avec les différentes institutions. Ensuite, nous arriverons à une évaluation des besoins, laquelle sera examinée par la commission d'évaluation des besoins, dont d'ailleurs M^{me} la Députée Stempfél-Horner fait partie. Cette commission, qui comprend l'ensemble des personnes concernées dans le canton, va faire son préavis pour le canton. Nous allons mettre en consultation cette planification, pour être sûrs qu'elle corresponde à l'ensemble des besoins.

En parallèle, INFRI a demandé une analyse sur l'évolution du handicap à la Haute école de notre canton et nous y collaborons aussi. Donc, notre planification va aussi prendre en compte cette évaluation demandée à la Haute école et nous attendons les résultats tout prochainement. Nous arriverons avec la planification au début 2017 et notre objectif est d'intégrer tous les besoins que nous aurons en termes de places et de moyens dans la future planification financière du canton.

Aujourd'hui, il est prématuré de dire que nous avons besoin de cinquante places. Nous en aurons besoin, c'est sûr – peut-être cinquante, peut-être plus –, mais c'est mettre la charrue avant les bœufs que de dire qu'aujourd'hui, ce sont cinquante places dont nous avons besoin.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les Députés, de refuser ce mandat et de nous laisser faire le travail de planification. Nous n'avons pas de retard avec la loi et celle-ci est prête; nous attendons simplement de venir devant vous, au tout début de l'année prochaine, avec la planification, pour qu'il y ait une cohérence avec la loi sur la personne en situation de handicap et la planification en fonction du nombre de places dont nous aurons besoin à l'avenir. Il est évident que nous aurons besoin de plus de places, cela en fonction de l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap et de l'âge de ces personnes. Nous devons aussi, dans ce sens-là, adapter nos infrastructures pour pouvoir accueillir aussi des personnes vieillissantes en situation de handicap. Donc, nous faisons le travail. Le Conseil d'Etat s'engage à venir devant vous l'année prochaine avec une planification et un nombre de places suffisant à disposition pour toutes les personnes en situation de handicap. Et je le redis, je partage totalement l'avis que chaque personne en situation de handicap a droit à une solution adaptée à sa situation dans notre canton. Chaque jeune qui sort de l'école a aussi droit à une place en atelier ou en institution en fonction de ses besoins.

Le Président. Je suis en possession d'une proposition de fractionnement par les signataires de ce mandat. Je dois dire que j'ai eu droit à pas mal d'innovations dans le courant de

cette année; c'est en effet quelque chose qui n'a jamais été fait, les propositions de fractionnement étant normalement réservées au Conseil d'Etat. J'ai vérifié auprès du SLeg: par analogie, nous pouvons appliquer l'art. 74 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil et accepter une proposition de fractionnement qui vient de la part des signataires du mandat.

Ceci étant précisé, nous allons donc procéder à trois votes consécutifs, le premier portant sur l'acceptation ou non du fractionnement. Si le fractionnement est accepté, nous voterons sur les propositions qui concernent 2017, puis sur les propositions qui concernent 2018. Si le fractionnement est refusé, nous voterons sur l'acceptation du mandat dans sa totalité.

Tous ces votes requièrent la majorité qualifiée, étant donné que le Conseil d'Etat s'y oppose.

- > Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 87 voix contre 6. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour le fractionnement:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgenner Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB),

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87.*

Ont voté contre le fractionnement:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 6.*

S'est abstenu:

Mesot Roland (VE,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Le Conseil d'Etat et les mandataires se rallient au rejet de la fraction relative aux mesures pour le Budget 2017.
- > Au vote, la prise en considération de la fraction relative aux mesures pour le Budget 2017 est refusée tacitement.
- > Au vote, la prise en considération de la fraction relative aux mesures pour le Budget 2018 est acceptée par 80 voix contre 8. Il y a 7 abstentions.
- > Cet objet (fraction relative aux mesures pour le Budget 2018) est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour la prise en considération de la fraction relative aux mesures pour le Budget 2018:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgenner Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP),

SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zomfing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Ont voté contre la prise en considération de la fraction relative aux mesures pour le Budget 2018:

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 7.*

—

Rapport 2016-DSAS-38

Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg

Postulat 2010-GC-11 (P2072.10) Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel¹

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport qui nous est soumis.

Celui-ci fait état d'un taux de pauvreté qui s'élevait à 3% dans le canton de Fribourg en 2011. Mais nous ne devons pas oublier que derrière les chiffres, il y a des personnes et que nous devons aller à leur rencontre pour tenter de trouver avec elles – et j'insiste sur les termes «avec elles» – les solutions les plus adaptées à leurs situations.

Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, ayons toujours à cœur de descendre dans la rue et de parler avec ceux qui sont en difficulté. J'essaie de le faire régulièrement et on constate qu'il faut parfois peu de choses, un ou deux événements malheureux, pour se retrouver sur le bord du chemin. A mon avis, nous devons d'abord les écouter, puis les impliquer dans la recherche de solutions. La responsabilité individuelle, même s'il faut l'accompagner d'un soutien, a aussi une part importante dans ce domaine; c'est également une question de dignité de ces personnes.

Sous cet angle, la prévention de l'endettement auprès des jeunes joue un rôle essentiel. Ce taux de 3% ne doit pas nous

amener à nous reposer sur nos lauriers. On constate que les prévisions sont moins bonnes.

Je ne vais pas développer tous les facteurs de risque – mes cinq minutes n'y suffiraient pas –, mais je tiens à relever l'importance de la formation des jeunes et des moins jeunes, les liens entre le niveau de formation et le risque de pauvreté via le chômage qui sont démontrés dans ce rapport.

Un autre facteur qui nous frappe quand on s'occupe de politique familiale est le lien entre le fait d'avoir des enfants et le risque de pauvreté.

Mes chers collègues, les enfants sont les garants de l'avenir de notre société et aussi de notre système social futur; et le fait d'avoir des enfants induit aujourd'hui un risque de pauvreté. Cela doit nous interpeller. Nous devons continuer à œuvrer pour une politique familiale qui permet de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, mais également de mieux soutenir financièrement les familles. Je salue dans ce domaine les mesures d'accompagnement liées au projet RIE III qui prévoient une contribution annuelle importante des entreprises dans le but de financer des mesures d'accompagnement dans les domaines de la formation professionnelle, des allocations familiales et des structures d'accueil extrafamilial.

Comme ancienne constituante, je vous rends également attentifs que notre Constitution fribourgeoise prévoit des prestations complémentaires pour les familles, lesquelles n'ont pas encore été mises en œuvre. Le rapport conclut sur le fait que nous évoluons véritablement vers un nouveau modèle de société et que nous devons certainement repenser le système de soutien aux personnes en difficulté ou qui font face à un risque de précarisation. Dans ce domaine, que penser de l'automatisation à venir de nombreuses professions? Nous devons certainement repenser notre système de formation et notre relation au travail en remettant l'humain au centre de nos préoccupations si nous ne voulons pas faire face à de mauvaises surprises demain.

Je ne voudrais pas conclure sans saluer le travail des associations d'entraide dans notre canton, connues ou moins connues, qui œuvrent au quotidien pour aider chaque personne à trouver sa place dans notre société et à garder sa dignité.

Sur la base de ces remarques, le groupe PDC vous invite à prendre acte de ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Armut ist kein Makel, es ist ein Zustand. Und wie der Bericht definiert, ist es ein Weg entlang von Risiken. Der Bericht zeigt dies hervorragend auf. Er zeigt auch auf, dass die soziale Sicherheit zwar funktioniert – sie gewährleistet Zugang zu öffentlichen Grundleistungen, sie gewährleistet Sozialhilfe, wo nötig und

¹ Rapport pp. 2846ss.

schützt vor Risiken, wie zum Beispiel Krankheit, Arbeitslosigkeit, Alter und Invalidität. Der Bericht verweist aber auch auf andere Risiken, welche in den Lebensbedingungen zu finden sind, wie Wohnverhältnisse, Mieten, Gesundheit und Scheidung. Gerade dieses dynamische Verständnis von Armut ist eine gute Grundlage, um Menschen, die von Armut bedroht sind oder die schon in der Armut sind, aus ihrer misslichen Situation zu führen.

Aus der Risikoforschung weiss man, dass es insbesondere die Kumulation von mehreren Risikofaktoren ist sowie die Wirkungen, welche diese aufeinander haben, welche Armut schliesslich manifest werden lässt.

Diese Risikofaktoren gilt es gezielt zu erkennen und mit konkreten Massnahmen darauf einzuwirken. Die im Bericht dargelegten prospektiven Handlungsansätze geben gut die Richtung an. Einzelne Kolleginnen der Fraktion werden noch auf einzelne Risikofaktoren eingehen.

Als Postulantin danke ich dem Staatsrat für diesen guten Bericht. Er ist eine gute Grundlage, um Armut in unserem Kanton wirksam zu bekämpfen.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je remercie la DSAS pour ce rapport intéressant. J'ai cru comprendre que c'est en réalité un extrait du rapport sur la pauvreté dans notre canton. Madame la Directrice SAS nous donnera peut-être la réponse.

Ce rapport reflète la transformation profonde du mode de vie de notre société.

Je me suis posé la question de savoir pourquoi ça se rapporte à l'année 2011 et pourquoi on n'avait pas un suivi avec des comparaisons avec d'autres années.

Deux sujets m'ont interpellé: le premier est la situation de la femme dans la famille monoparentale et le deuxième porte sur la situation de l'enfant. Dans le temps, on disait que les enfants étaient la richesse. Aujourd'hui, on les considère comme un boulet et une charge difficile à gérer. Néanmoins, le groupe UDC prend acte de ce rapport et, comme je l'ai dit, remercie la DSAS.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Le groupe libéral radical a pris connaissance avec intérêt du présent rapport qui nous livre des informations intéressantes sur la situation dans notre canton. D'après ce rapport – et ma collègue du PDC l'a déjà dit –, Fribourg présente un taux de pauvreté de 3%, ce qui ne me semble, à première vue, pas très élevé. Mais derrière ce chiffre se cachent plus de 7500 personnes, soit 7500 situations personnelles difficiles.

Ce qui nous préoccupe le plus dans ce rapport est le fait que souvent des familles monoparentales et des jeunes citoyennes et citoyens sont touchés par la pauvreté et des difficultés économiques.

Jeder Fall von Armut, sehr geehrte Damen und Herren, ist unbestritten ein Fall zu viel. In diesem Punkt sind wir uns wohl alle einig. Wenn dies ausserdem junge Menschen oder Frauen und Männer betrifft, welche alleine Kinder erziehen und für diese auch finanziell verantwortlich sind, macht dies doppelt nachdenklich. Diese Situationen sind für die Freisinnig-demokratische Fraktion sehr unbefriedigend und wir sind bestrebt, uns weiterhin politisch einzusetzen, um die Rahmenbedingungen zur Verbesserung der individuellen Lage zu verbessern und nicht einfach die materielle Hilfe zu erhöhen. Als Beispiel sind hier nur die wichtigen Anstrengungen im Bereich der besseren Vereinbarkeit von Familie und Beruf genannt, da gerade alleinerziehende Personen häufig gezwungen sind, Teilzeit zu arbeiten, damit sie sich noch genügend um die Kinder kümmern können. Hier muss zwingend unser Ausbildungssystem so verbessert werden, dass es nicht zu einem tagtäglichen Sport wird, die Verpflichtungen im Beruf mit dem Stundenplan der Kinder in Einklang zu bringen.

Betroffen machen uns aber auch vermehrt die von der Sozialhilfe abhängigen Jugendlichen, welche aufgrund der in den letzten Jahren steigenden Jugendarbeitslosigkeit bedürftig werden. Hier muss den Arbeitgebern die Möglichkeit gegeben werden, auch Lösungen finden zu dürfen, welche vielleicht den Sozialpartnern nicht immer ganz behagen.

Unserer Meinung nach ist die Wiedereingliederung ins Berufsleben an erste Stelle zu stellen. Sind die Hürden bei der Eingliederung arbeitsloser Jugendlicher zu hoch, so verhindert man den Anstellungsprozess. Die Tatsache aber, dass jemand eine Arbeitsstelle hat, ist schon nur für die gesellschaftliche Stellung, aber natürlich auch für seine wirtschaftliche Situation, mehr als nur minimal notwendig.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Pour conclure, encore une petite remarque personnelle: bien que la situation n'a peut-être pas fondamentalement changé, nous avons regretté que ce rapport se base sur des chiffres de 2011 et nous estimons qu'on possède sûrement des chiffres un tout petit peu plus actuels.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat den Armutsbericht mit grosser Aufmerksamkeit zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat für den äusserst detaillierten und interessanten Bericht.

Das mediane verfügbare Einkommen der Freiburger Haushalte von 6337 Franken pro Monat zeigt deutlich die grossen Unterschiede auch beim Einkommen. Selbst wenn der Gini-Koeffizient nur 28% beträgt und die Ungleichverteilung des Einkommens als moderat bezeichnet werden kann, muss doch festgehalten werden, dass dieser Einkommensbetrag für die grosse Mehrheit unserer Bevölkerung schlicht ein

Traum ist. Für die grosse Mehrheit unserer Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer ist dieses Einkommen, selbst als Bruttoeinkommen, hoch, geschweige denn nach Abzug der obligatorischen Ausgaben. Da zudem steuerpflichtige Personen ausgeschlossen wurden, fehlt unseres Erachtens ein wichtiger Teil der Berechnungsgrundlagen.

Nicht überraschend zeigt der Bericht klar auf, dass gerade Alleinerziehende – und das sind meistens Frauen – stark von Armut betroffen sind. Die Unterstützungquote der Einelternfamilien, die 2014 im Kanton Sozialhilfe bezogen, liegt bei 23,3%. Diese Alleinerziehenden sind besonders armutsgefährdet, wie wir vorher schon gehört haben. Zum einen wegen der grösseren Schwierigkeit, Familie und Arbeit zu vereinbaren, zum anderen, weil der Einelternteil eine doppelte Last alleine bewältigen muss.

Wie der Bericht auch aufzeigt, hat Armut für Kinder verheerende langfristige Folgen. Denn Armut ist vererbbar! Dass der Kanton Freiburg jetzt, trotz Kenntnis dieser Problematik, genau bei diesen Einelternfamilien in der Verordnung zum Sozialhilfegesetz ab dem 1. Januar 2017 die Integrationszulage von 200 Franken für Alleinerziehende mit einem oder mehreren unterhaltspflichtigen Kindern aufhebt, ist unserer Meinung nach schlicht unverantwortlich. Es kann doch einfach nicht sein, dass wir diesen Bericht jetzt haben, die Fakten kennen und genau dort sparen, wo das Geld am dringendsten benötigt wird, nämlich bei den Einelternfamilien.

Die Gründe von Armut sind vielfältig. Aus diesem Grund sind Massnahmen auf verschiedenen politischen Ebenen und in zahlreichen Bereichen notwendig. Die vom Staatsrat vorgesehenen Massnahmen begrüessen wir sehr, stellen aber die Frage nach dem vorgesehenen Zeitplan und der Prioritätensetzung dieser Massnahmen. Denn so, wie diese hier aufgelistet sind, sind sie doch sehr unverbindlich. Zuerst auf der Liste des Massnahmenplans stehen die Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien. Ich komme halt immer wieder darauf zurück, weil diese Motion dem Staatsrat bereits 2010 überwiesen wurde. Deshalb erlaube ich mir die Anschlussfrage: Wann kann endlich mit einem entsprechenden Gesetzesentwurf gerechnet werden?

Mit diesen Bemerkungen nimmt das Mitte-Links-Bündnis Kenntnis vom vorliegenden Bericht und verdankt ihn noch einmal bestens.

Bischof Simon (PS/SP, GL). En tant que benjamin de ce Parlement, il me tient à cœur de souligner que la jeunesse est le présent et l'avenir de notre société. Or, la société l'oublie parfois, comme le démontre sur plusieurs points ce rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton. Des dépenses publiques destinées aux familles et aux enfants sont inférieures à la moyenne des dépenses des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique. Or, la pauvreté dans une famille peut aussi avoir un impact sur les enfants avec des obstacles qui pèsent sur eux, mais aussi

plus tard, dans bien des cas, sur la société dans son ensemble. Il faut s'atteler à diminuer des inégalités de toutes sortes aussi dans le but d'éviter qu'elles ne se reproduisent sur les générations suivantes. Le statut économique social et culturel d'une famille d'où l'on vient a en effet souvent encore un fort impact sur notre avenir et sur nos perspectives.

Plusieurs intervenants se sont exprimés également pour améliorer la situation; je me réjouis de voir le soutien qu'il y aura quand il faudra prendre des mesures concrètes en mettant en place des outils.

Alleinlebende Personen sind ebenfalls stärker armutsgefährdet, in gewissen Fällen handelt es sich um junge Erwachsene.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Je remercie le Conseil D'Etat et plus particulièrement le Service de l'action sociale de la DSAS pour ce rapport détaillé sur la pauvreté dans le canton.

J'interviens ici sur le point concernant la petite enfance. La petite enfance joue un rôle crucial, on le voit clairement au moment de l'entrée au jardin d'enfants: des différences de développement moteur, social et cognitif entre les enfants sont flagrantes. Souvent, ces différences sont déjà irrémédiables et il n'est malheureusement pas rare qu'elles marquent tout le parcours scolaire de ces enfants. Des services de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance peuvent aider à les réduire, soit des investissements qui en valent la peine.

L'encouragement précoce est rentable; des études réalisées en Suisse et ailleurs attestent du fort retour sur investissement des mesures prises dès la petite enfance. L'intervention précoce fait partie des mesures clés efficaces dans tous les domaines. La compatibilité accrue entre vie de famille et vie professionnelle grâce à certains services proposés renforce l'économie et les revenus fiscaux. Mais il convient d'assurer à long terme la viabilité financière et institutionnelle de ces mesures fructueuses.

Le point central, la qualité: les services destinés à la petite enfance peuvent changer beaucoup de choses dans la vie des individus, mais aussi dans notre société. Pour cela, ils doivent être non seulement accessibles à toutes les familles, mais aussi être de bonne qualité. Pour être efficaces, ces offres doivent être adaptées aux enfants et prendre en compte leurs intérêts et leurs besoins. Le recours à des professionnels qualifiés est la grande garantie du succès. Les trois points que je viens de citer sont les principales conclusions du programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté organisé par l'OFAS (Office fédérale des assurances sociales). Le canton de Fribourg est loin de répondre aux critères cités ci-dessus. Nous aurons l'occasion d'y revenir pendant la matinée.

Mais voici quelques points sur la péjoration de la situation actuelle dans le domaine de la petite enfance, laquelle n'est déjà pas très brillante.

Premièrement, l'Etat envisage le retrait de son financement des structures préscolaires – actuellement 10% environ du prix de revient. Qui compensera ce retrait? Les entreprises via la RIE III, ce qui bénéficierait à l'Etat et non aux familles? Ou bien les communes reprendront-elles ces 10%? Ou bien ce sont les parents qui passeront à la caisse?

Deuxièmement, la qualité d'accueil passe par des dotations suffisantes et du personnel disposant d'une formation solide dans le domaine de l'éducation de l'enfance. Dans le canton, celle-ci est en baisse, car l'Etat propose une baisse de dotation dans les crèches. Une pétition déposée par les milieux concernés n'a toujours pas reçu de réponse et les nouvelles normes ne sont toujours pas publiées.

Troisièmement, concernant la formation des éducatrices de l'enfance ES, les Fribourgeoises et les Fribourgeois doivent aller se former dans les écoles supérieures à Lausanne ou à Sion avec jusqu'à quatre ans d'attente pour rentrer en formation. Ne faudrait-il pas envisager l'ouverture de classes à Fribourg, ce qui coûterait moins cher au canton et lui permettrait d'avoir aussi ensuite la main-d'œuvre sur place?

En conclusion, si une des mesures pour diminuer la pauvreté est l'encouragement préscolaire et le développement de crèches, comme indiqué par le Conseil d'Etat, le canton a de gros efforts à fournir pour y parvenir aussi bien dans la quantité de places que dans la qualité, à ne pas péjorer, sans parler de l'accès pour tous les parents.

Je vous remercie de votre attention.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On peut dire que ce rapport est vraiment bien si on fait l'état actuel des lieux.

Par contre, c'est clair qu'on ne doit pas le laisser dans un tiroir et se dire ce qu'on va faire maintenant; et cela, j'aurais peut-être aussi aimé le retrouver et j'espère qu'on le retrouvera plus tard dans un prochain rapport. On ne doit bien sûr pas le laisser dans les tiroirs et dire comment on va organiser la prévention. Et je suis certain que pour une grande partie des personnes qui sont, qui deviennent pauvres à 18 ans, ils ont déjà tous les critères qui sont établis pour avoir le risque de devenir pauvre et on doit absolument mettre l'accent pour repérer les enfants. Déjà à l'école, il y a beaucoup de choses qui ont changé. On a vu que ça se fait déjà, mais on doit vraiment encore mettre plus l'accent pour repérer ceux qui auront des problèmes plus tard. Le cadre familial a aussi une grande importance et là je pense qu'on doit aussi chercher des solutions dans le cadre familial. Depuis que je suis conseiller communal, je peux vous dire, on a vu les jeunes, les problèmes qu'ils avaient il y a vingt ans en arrière, ce qu'ils deviennent aujourd'hui et pourquoi et comment ils ont des problèmes; et je pense que si on avait réagi suffisamment tôt pour certains, on aurait pu trouver des solutions.

Il faut peut-être arrêter aussi de faire les pompiers, mais vraiment faire de la prévention.

Ensuite, c'est pour les requérants d'asile: aujourd'hui, vous avez vu qu'on a un nombre énorme de requérants d'asile jeunes; ce ne sont pas forcément ceux qui ont eu des problèmes, qui auraient peut-être dû partir de leur pays, mais ils viennent pour vivre dans un monde meilleur; alors finalement, on doit les choisir: soit ils retourneront un jour chez eux, puis à ce moment-là la formation, on s'en fiche un petit peu ou on doit les former le temps qu'ils sont là, mais l'avenir est vraiment important si on dit qu'ils vont rester là. Et je suis persuadé, Madame la Conseillère d'Etat, que vous savez qu'ils vont rester là une grande partie, parce qu'il y aura aucune autre solution malheureusement.

Et si vous ne faites pas plus de formation, si on continue juste de leur donner des cours de français et de les laisser la matinée chez eux en attendant qu'ils aient le cours de français l'après-midi, qu'ils n'aient pas d'horaires, qu'ils n'aient pas d'horaires fixes – qu'est-ce qui commence, à quelle heure on se lève, à quelle heure on mange, à quelle heure on va étudier et à quelle heure on se couche le soir, etc. –, je pense que s'il n'y a pas de règles établies, on va créer des problèmes sociaux avec ces jeunes. Et ils sont très nombreux et on doit vraiment mettre l'accent aujourd'hui sur ces problèmes avec ces requérants d'asile qui resteront probablement chez nous, afin d'éviter une bombe à retardement.

Aussi au niveau de la formation, peut-être aussi le personnel qui les entoure, je pense qu'on forme des personnes dans les HES, ce sont ces personnes-là aussi qui devraient être engagées pour s'occuper de jeunes à ce stade-là. Vous savez que nos jeunes ne sont finalement pas éduqués par des personnes qui n'ont pas de formation; ils sont éduqués par des personnes qui sont formées pour apprendre, pour leur apprendre à travailler, pour leur apprendre à étudier et finalement ces jeunes étrangers ne sont pas accompagnés par des personnes qui ont été formées par la HES-SO. C'est aussi quelque chose d'important.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom de mon groupe et en mon nom et tiens à relever, comme d'autres collègues députés l'ont déjà fait, la qualité du rapport qui nous est présenté ici.

Tant du point de vue de la méthode que du contenu, ce document donne un aperçu assez complet de cette thématique difficile, sensible et finalement si méconnue. J'ai beaucoup apprécié la démarche consistant à insérer dans plusieurs chapitres des synthèses et surtout de les faire accompagner de pistes de réflexions aussi vastes que le problème soulevé. J'ai parfois été étonnée de remarquer que les informations ne concernaient pas toujours les mêmes années. On a parfois 2011, 2013, 2014, 2015 et cela peut être gênant pour comparer ces analyses et analyser les données. Afin de ne pas rallonger

le débat, permettez-moi juste de relever aussi deux éléments qui me tiennent à cœur.

J'ai trouvé que la situation des familles monoparentales est extrêmement bien décrite. Celles-ci cumulent tellement de facteurs de paupérisation que le constat fait froid dans le dos, quand on connaît l'évolution de notre société, puisque malheureusement de plus en plus de femmes élèvent seules leurs enfants. Si le canton de Fribourg peut se prévaloir de n'avoir que 3% de sa population considérés comme pauvre, le chiffre grimpe à 16% pour les familles monoparentales et cela a déjà été dit: derrière ces chiffres, ce sont autant de personnes et d'enfants pour qui les débuts dans la vie sont difficiles.

Je suis heureuse de voir qu'il existe bon nombre de pistes de réflexion pour ne pas se contenter de baisser les bras. Certaines d'entre elles s'invitent ce matin dans nos débats: la création de plus de places d'accueil extrafamilial, la détection précoce des fragilités, une vraie égalité salariale et les prestations complémentaires pour les familles, par exemple.

Pour en finir avec ce point, j'aimerais souligner l'importance de dire aux jeunes mères d'éviter si possible le temps partiel en dessous des 70% afin de courir le moins de risque financier à la retraite ou en cas de divorce. C'est une phrase qui me semble super importante et qui est noyée dans la masse d'informations.

Le deuxième élément que j'aimerais relever et qui apparaît très peu dans ce rapport, c'est la pauvreté ou la fragilité des jeunes en formation. On nous a dit que cette population est super jeune, que 57% de nos jeunes font une formation professionnelle et qu'il reste tout de même 43% de jeunes qui font des études à l'université ou dans une haute école. Bravo à notre canton universitaire.

Mais cela représente plus de 15 000 étudiants en 2014. Étonnement, seulement 1764 étudiants ont bénéficié d'une bourse et soixante-six d'un prêt d'études, le tout pour plus de 11 millions de francs. Cela signifie-t-il que les parents assument sans problème ou que les bourses sont extrêmement difficiles à obtenir? En discutant avec plusieurs étudiants, il apparaît que les études universitaires se sont rallongées avec l'introduction du système de Bologne. Bon nombre d'entre eux se voient obligés actuellement d'avoir un petit travail d'appoint pour subvenir en partie à leurs besoins. Avoir un travail d'appoint peut être tout à fait positif, mais peut en même temps allonger la durée des études. Allonger la durée des études peut mener aussi à un découragement soit du jeune, soit des parents et là, catastrophe, on arrête sa formation. Les jeunes, qu'ils soient aux études ou qu'ils soient en apprentissage, stoppent cette formation et sont des candidats tout désignés à la paupérisation.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang. Deshalb ergreife ich auch das Wort.

Mir hat bei allen Interventionen die Altersarmut gefehlt. Von dieser wurde nicht gesprochen. Es ist beschämend für einen so reichen Kanton, eine so hohe Anzahl armer Personen zu haben. Ein Teil dieser in Not geratenen Personen sind Rentner und Rentnerinnen, die von der sogenannten Altersarmut betroffen sind, welche leider auch in unserem Kanton existiert. Denn den Rentnerinnen und Rentnern haben wir unseren heutigen Reichtum zu verdanken – Menschen also, die während ihrer Berufskarriere mit ihren Abgaben zum heutigen Wohlstand beigetragen haben. Zu viele von ihnen müssen aber heute ihren Lebensunterhalt mit einer kleinen Rente bestreiten. Zu viele haben keine 2. Säule oder nur eine sehr kleine Rente, sei es, weil sie erst später einbezahlt haben oder einen tiefen Lohn hatten.

Betroffen sind vor allem auch Frauen im Rentenalter, welche nicht auswärts gearbeitet haben und somit nur mit der AHV-Rente leben – oder überleben – können. Die Politik und der Kanton sind stark gefordert, dies zu verhindern und Altersarmut in unserem Kanton zu bekämpfen und damit genügend finanzielle Mittel zur Verfügung zu stellen, damit unsere Rentnerinnen und Rentner in Würde ihren letzten Lebensabschnitt verbringen können.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées et qui ont relevé la qualité de ce travail, de ce rapport sur la pauvreté. C'est vraiment un document majeur dans l'histoire du canton. C'est la première fois qu'on a une photographie de la situation de la pauvreté dans notre canton et c'est vrai: la pauvreté touche 3% de la population du canton, soit 7577 personnes. Ce sont 7577 personnes de trop qui ne devraient pas vivre dans la pauvreté dans notre canton. Ceci dit, on constate aussi que ce taux, il faut le dire quand même, est relativement bas et c'est la preuve que les efforts du canton pour combattre la pauvreté, que toutes les mesures qui ont été prises dans ce canton depuis de nombreuses années ont porté leurs fruits et je pense que c'est quand même un élément important à retenir.

Dans les différentes questions qui ont été évoquées, d'abord ce n'est pas un extrait du rapport; c'est vraiment notre rapport sur la pauvreté. Il y a une synthèse qui existe et qui vous a été remise, mais on n'a pas d'autres rapports; c'est vraiment notre rapport final.

Pourquoi les chiffres 2011? Simplement parce que nous avons utilisé – et c'est la première fois que nous pouvions le faire – les données fiscales des contribuables fribourgeois et fribourgeoises. Cela été un travail de longue lutte avec l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Cela n'a pas été si simple que ça d'avoir accès à ces données fiscales, même si on les a utilisées de manière anonymisée. On n'a pas pu simplement utiliser ces données comme ça; on n'avait aucune indication fiable sur la composition des ménages et on donc dû adjoindre aux bases de l'impôt ordi-

naire les données du contrôle des habitants. Ensuite, on a dû rajouter les données de l'aide sociale, les données des subsides de formation et des prestations complémentaires, puisque ces prestations, dites sous conditions de ressources, ne sont pas soumises à l'impôt. Ensuite, on a dû faire tout un travail avec le Service des statistiques, puis cette base a été transférée au Service cantonal des contributions qui l'a couplée aux données fiscales au moyen du numéro AVS.

C'est donc un énorme travail qui a été fait et vous imaginez bien qu'il a bien fallu partir d'une année, soit depuis 2011. Et c'est sur la base de ces données que toute l'analyse et les travaux d'hypothèses ont été faits. C'est pour cela que ce rapport se base sur les données fiscales 2011. Nous avons prévu de faire un rapport par législature et nous aurons le prochain dans cinq ans. Et c'est à partir de ce moment-là qu'on pourra faire des comparaisons pour voir comment évolue la situation.

Nous n'avons pas pu prendre dans ce rapport les personnes imposées à la source, puisque ce sont d'autres données encore. Mais on espère que pour la prochaine fois, on pourra aussi intégrer ces éléments.

Comme vous avez été plusieurs à le relever, on voit que les familles monoparentales sont fortement touchées par une situation de pauvreté. Sur les six domaines qui ont été proposés dans le rapport, on a proposé toute une série de pistes. Sur ces pistes de travail ou mesures, certaines sont déjà en cours d'élaboration dans les différentes Directions; d'autres doivent être encore développées et ça permettra aussi au futur Gouvernement de construire le Programme gouvernemental l'année prochaine en s'appuyant aussi sur les différents éléments de ces mesures évoquées ici comme pistes exploratoires.

Pour la question des prestations complémentaires, j'espère que le Conseil d'Etat va autoriser prochainement la mise en consultation du projet y relatif qui est prêt.

Pour la question de la petite enfance, évidemment, l'attention qu'on porte à nos enfants est essentielle. Toute la problématique de la détection précoce, de l'appui et du soutien est aussi extrêmement importante. Madame la Députée Garghentini Python a évoqué la question d'un retrait du Conseil d'Etat sur le subventionnement du préscolaire. Il n'est pas question d'un retrait dans ce domaine-là. Ce domaine-là est discuté dans le cadre du COPIL sur le désenchevêtrement des tâches. Et si ce domaine passait entièrement aux communes, on attend que les prestations continuent d'être assurées de la même manière. Il n'a pas été prévu dans le COPIL sur le désenchevêtrement des tâches d'avoir une diminution des prestations. Je crois qu'on est d'accord dans le COPIL pour que ces éléments demeurent.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2016-DSAS-67 Comment baisser la participation des parents aux frais des structures d'accueil extrafamilial?

Postulat 2016-GC-53 Rose-Marie Rodriguez/
Giovanna Garghentini Python (suite directe)¹

Discussion

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste et comme auteure de ce postulat.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat d'avoir bien voulu donner une suite directe sans passer par le Plénum; j'imagine que cela nous a fait gagner quelques mois. Je remercie aussi le Conseil d'Etat pour la rédaction du rapport qui reconnaît plusieurs fois partager nos arguments et l'idée que nous nous faisons de l'importance de l'accueil extrafamilial. Mes éloges s'arrêteront là, car le contenu de la réponse du Conseil d'Etat est plus que décevant.

En à peine deux pages, le Conseil d'Etat se borne à nous dire qu'il reconnaît l'importance de l'accueil extrafamilial pour le développement de l'enfant et même pour la bonne marche de l'économie, que le Conseil fédéral partage aussi cette appréciation et qu'en fonction de la répartition des compétences entre l'Etat et les communes, il ne sera fait mention dans ce rapport que des crèches, des mamans de jour et de l'accueil extrafamilial pour les enfants en préscolaire, c'est-à-dire 1^{re} et 2^e HarmoS.

L'accueil extrascolaire dès la 3^e HarmoS étant de la compétence des communes, il n'en sera pas fait mention. Cela représente tout de même une catégorie d'enfants de 7 à 12 ans qui n'auront de places à l'accueil extrascolaire que si leur commune en a les moyens.

Suite aux résultats des études comparatives menées par le Conseil fédéral, il apparaît que les moyens incitant les parents à placer les enfants dans ces structures sont l'augmentation de l'offre des places d'accueil, une meilleure adaptation des horaires et surtout la baisse du coût pour les parents grâce à une augmentation de la participation des tiers. Le Conseil fédéral veut inciter les cantons, communes et employeurs à investir davantage dans les structures d'accueil extrafamilial. Pour cela, il envisage un crédit d'engagement de 100 millions de frs au maximum pour un programme portant sur huit ans, mais dont la base légale est encore en cours d'élaboration.

Nous osons espérer que ce programme d'encouragement verra le jour assez rapidement et qu'il ne sera pas contré ou diminué par de nouvelles restrictions budgétaires.

Le Conseil d'Etat nous rappelle qu'il subventionne actuellement à hauteur de 10% les coûts des structures de l'AEF, les employeurs et indépendants pour 0,4% des salaires soumis

¹ Rapport pp. 2861ss.

à contribution pour les allocations familiales. Pour améliorer cette situation, le Conseil d'Etat nous demande d'attendre d'abord les subventions fédérales, puis ensuite les mesures d'accompagnement liées à la réforme de l'imposition des entreprises, à savoir RIE III.

Ces mesures d'accompagnement RIE III vont être, semble-t-il, de l'eau dans le désert. Elles devraient débiter en principe en 2019 et ont été chiffrées à 22 mios de frs par année à répartir entre formations professionnelles, accueil extrascolaire, allocations familiales et intégration des personnes en situation de handicap. Environ 7 mios de frs par année serviront à la création de nouvelles places d'accueil, de même qu'à baisser de 13 frs par jour la participation des parents au prix des crèches et à celui de l'accueil familial de jour. Tout cela correspond à une contribution supplémentaire des entreprises, il faut le relever, de 0,136% de la masse salariale, mais reste pour l'instant encore soumis à consultation.

Nous sommes évidemment déçus de cette réponse du Conseil d'Etat qui ne fait que nous renvoyer aux mesures d'accompagnement, qui nous dit être en train d'étudier plusieurs autres mesures à inscrire dans la loi sur les structures d'accueil extrascolaire, mais qui n'évoque que la piste de la contribution plus importante des employeurs.

Serait-il possible d'obtenir un peu plus d'informations à ce sujet?

Enfin, pour conclure, j'aimerais attirer votre attention sur un point assez inquiétant: les mesures d'accompagnement de RIE III s'élèveront à 22 mios de frs, mais le canton perdra 8,3 mios de frs de recettes fiscales pendant les sept premières années. Puis lorsque les subventions de la Confédération cesseront, ce seront 53,5 mios de frs par année qui manqueront dans les caisses du canton. J'ai malheureusement peur qu'à ce moment-là, d'autres mesures d'économies priment sur les bonnes résolutions du Conseil d'Etat.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis la maman de deux enfants de 7 et 11 ans qui dîneront à midi dans un accueil extrascolaire afin que je puisse concilier une vie politique et une vie familiale.

L'organisation dans ma commune est telle que c'est un vrai plaisir d'avoir une charge financière accessible pour tous les citoyens. Mais ce n'est pas partout le cas et c'est pourquoi ce postulat a tout son sens.

Se référant au postulat de M^{me} Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale, nos deux postulantes demandent des pistes de réflexion quant aux possibilités de baisser la participation des parents aux frais des structures d'accueil extrafamilial. La problématique se pose essentiellement sur les tarifs des crèches, ceux de l'accueil extrascolaire et de l'accueil familial sont pour eux plus accessibles. La question financière est sur toutes les lèvres des parents au moment de choi-

sir la reprise ou non d'une activité professionnelle. Renoncer à avoir un enfant pour des raisons financières est inacceptable. Il y a donc deux pistes à évaluer: est-il possible de diminuer le coût des structures et est-il possible d'augmenter les subventions?

Pour la première piste, le Conseil d'Etat a estimé que l'appréciation du Conseil fédéral correspondait aussi aux réalités cantonales fribourgeoises, à savoir que le Conseil fédéral n'a identifié aucune possibilité manifeste d'économies sur les crèches en Suisse. Certes, il n'est pas envisageable de revoir à la baisse les salaires du personnel, déjà bas sur le plan suisse, et il n'est pas non plus envisageable de diminuer les horaires d'ouverture. Deux facteurs parmi d'autres qui expliquent que l'accueil extrafamilial en Suisse est plus cher qu'à l'étranger.

Pour la deuxième piste, on peut lire que les pouvoirs publics participent de manière plus significative dans les autres pays qu'en Suisse. Dans le rapport du Conseil fédéral, on apprend qu'à Zurich, les parents paient en moyenne les 66% des coûts, alors que dans le canton de Vaud, il s'agit des 38%. On peut aussi apprendre que la charge financière des frais de garde sur une famille est de 19% à Zurich, alors qu'elle est de 13% à Lausanne. Mais Madame la Directrice SAS, il aurait été tellement plus intéressant pour nous d'avoir ces informations sur notre propre canton. Bien qu'il y a des disparités en ce qui concerne les tarifs et les subventions dans les différentes structures et communes, une moyenne cantonale aurait été très appréciée. Certaines comparaisons entre les communes auraient pu déclencher une réflexion, même si cela reste de la compétence des communes.

Je trouve la réponse du Gouvernement très minimaliste: à aucun endroit ne sont relevées les disparités entre les communes. Les prix de l'accueil extrafamilial sont-ils vraiment trop élevés sur l'ensemble du canton?

Le PDC ne peut se satisfaire d'une réponse qui se réfère à une étude portant sur d'autres cantons comparés à d'autres pays. Votre réponse nous donne la méchante impression qu'aucune autre réflexion ne sera entreprise. Doit-on davantage travailler sur la défiscalisation des frais de garde, sur les subventions ou sur les coûts des structures?

Pour avoir été au comité de l'accueil extrascolaire du canton durant quatre ans, je peux vous donner une piste: rendez les demandes de subventions plus rationnelles et diminuez la charge bureaucratique. On peut ainsi augmenter le temps auprès de l'enfant et donc gagner quelques pourcentages de travail.

On apprend, comme dans tous les rapports qui vont suivre, que nous bénéficierons d'une subvention supplémentaire dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme de l'imposition des entreprises. A ce titre-là, le règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour dit: «Les structures d'accueil répercutent le soutien financier de l'Etat et des

employeurs sur les parents» d'enfants gardés en âge préscolaire. En aucun cas, ces montants devraient être absorbés par les structures. Le PDC sera attentif au moment de la consultation. Avec ces commentaires, le groupe PDC prend acte du rapport.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe PLR a bien étudié le postulat de nos collègues Rodriguez et Garghentini Python et relève également l'importance d'une baisse des coûts de participation des familles. Ma collègue PDC a très bien relevé les divers points et je ne vais pas prolonger le débat. Comme le mentionnait la réponse du Conseil d'Etat, les mesures seront prises dans le cadre de la RIE III, via les mesures compensatoires, et nous aurons dès lors une vision plus claire sur la suite à donner, les décisions à prendre. Nous devons alors travailler main dans la main avec les diverses fédérations concernées et avoir une stratégie claire pour le canton.

Dans ce contexte, le PLR prend acte du rapport.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe UDC a examiné avec attention le postulat visant à réduire la participation des parents aux frais des structures d'accueil extrafamilial. Nous avons également pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat sur ledit postulat. Comme il est relevé par le Conseil d'Etat, une comparaison avec nos pays voisins sur les coûts de revient ainsi que sur la contribution financière des parents, sans tenir compte du pouvoir d'achat, est erronée. De plus, la participation des pouvoirs publics n'est pas similaire.

A la suite d'un postulat visant à baisser les tarifs des crèches déposé au niveau fédéral par M^{me} Christine Bulliard-Marbach, le Conseil fédéral se dirige vers la variante consistant à l'augmentation de la participation des employeurs. Le Conseil d'Etat profite donc de saisir l'occasion de la réforme de l'imposition des entreprises RIE III pour satisfaire les besoins en la matière. La contribution des employeurs, exception faite des collectivités publiques, deviendra donc plus importante, ceci afin de combler la baisse des tarifs.

Le groupe UDC prend acte du rapport du Conseil d'Etat.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses ist erfreut, dass der Staatsrat die Einschätzung der Postulantinnen in Bezug auf die Vorteile der familienergänzenden Betreuung teilt. In den Genuss dieser Vorteile kommen nicht nur Familien, sondern auch die Wirtschaft, da diese von der raschen Rückkehr der Eltern – vor allem der Mütter – ins Berufsleben profitiert und dadurch die Förderung von qualifizierten Fachkräften unterstützt wird. Nicht zuletzt profitieren aber auch die Kinder und wir dürfen nicht vergessen, dass familienergänzende Betreuungseinrichtungen einen sehr wichtigen Beitrag für die spätere Integration von fremdsprachigen Kindern oder Kindern mit besonderem Förderbedarf leisten.

Der Brief des Bundesrates zum Postulat von Nationalrätin Christine Bulliard zeigt klar auf, dass die kaufkraftbereinigten Vollkosten der Schweizer Betreuungseinrichtungen in der Grössenordnung der ausländischen Vergleichsregionen liegen und die Betriebe keine Einsparungsmöglichkeiten haben. Erhebliche Unterschiede zeigen sich jedoch bei den Beiträgen der öffentlichen Hand. Diese sind in der Schweiz viel, viel tiefer. Betriebe können also nur unwesentlich die Betriebskosten senken und als langjähriges Vorstandsmitglied des Vereins Tagesstrukturen Schmitzen weiss ich, dass die Einrichtungen jeden Rappen umdrehen und wirklich sorgfältig budgetieren. Wie also können die Kosten gesenkt werden, damit die Eltern von einem günstigeren Tarif profitieren können?

Die vom Staatsrat vorgeschlagenen Massnahmen sind zu begrüssen, sind unseres Erachtens aber zu einseitig nur auf die Arbeitgeber konzentriert. Wir begrüssen, dass flankierende Massnahmen im Rahmen der dritten Reform der Unternehmungsbesteuerung erarbeitet und geprüft werden, damit eine Tarifsenkung für die Betreuungskosten durch einen grösseren Beitrag der Arbeitgeber ermöglicht wird.

Um die Beteiligung der Eltern an den Kosten der familienergänzenden Betreuungseinrichtung aber dauerhaft zu senken, benötigt es mehrere und breiter abgestützte Massnahmen. Mit dem Gesetz über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen subventioniert der Kanton Betreuungsplätze für Vorschulkinder und Kinder bis und mit 2. Harmosjahr. Ich bitte den Staatsrat, dieses Gesetz dahingehend zu ergänzen, dass die Betreuungsplätze für Schulkinder ab dem 3. Harmosjahr – analog der Vorschulkinder und der Schulkinder inklusive 2. Harmosjahr – ebenfalls subventioniert werden. Dies würde auch die Arbeitgeberbeträge betreffen.

Viele Betreuungseinrichtungen schliessen mit den Gemeinden Leistungsverträge ab, in denen die Gemeindebeiträge für die Betreuungsplätze und für die Infrastruktur geregelt werden. Diese Verträge gestalten sich sehr unterschiedlich und je nachdem, wo eine Familie wohnt, hat sie Glück oder Pech, gibt es mehr oder weniger Steuersubventionen pro Betreuungsplatz. Um diese Ungleichbehandlung zu vermeiden, wäre es hilfreich, wenn das zuständige Departement hierzu entsprechende Empfehlungen veröffentlichen würde. Dies würde die Verhandlungen zwischen den Parteien sicher vereinfachen und kann schlussendlich dazu führen, dass am Schluss die Eltern von günstigeren Tarifen profitieren können.

Wollen wir die Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben unterstützen und vor allem Familienbudgets entlasten, bitte ich Sie, die vorgeschlagenen Massnahmen zu unterstützen. Mit diesen Bemerkungen dankt das Mitte-Links-Bündnis dem Staatsrat für diesen Bericht.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Mon lien d'intérêts avec le sujet présent: je suis membre du comité de Kibesuisse,

laquelle s'occupe des formes d'accueil extrafamilial (crèches, accueil extrascolaire et accueil familial de jour).

Je n'aimerais pas prolonger le débat en répétant tout ce qui a été dit, mais j'aimerais seulement souligner que la proposition – relevée à l'instant par notre collègue – de notre Conseil d'Etat de baisser les frais d'accueil via la nouvelle réforme RIE III n'est pas suffisante. Cela a été démontré dans l'étude du Conseil fédéral: les coûts de nos structures ne sont pas plus élevés que dans les pays voisins, mais c'est le subventionnement de la manne publique qui est beaucoup plus petit que dans nos pays voisins. Donc, pour le dire concrètement, en Suisse, l'Etat participe en moyenne à un tiers des coûts de la garde extrafamiliale, tandis que dans nos pays voisins, ce sont les trois quarts des coûts. Alors, je suis d'accord que les employeurs ont un intérêt à créer des places d'accueil et que l'on règle le fait qu'ils soutiennent le financement des places d'accueil – parce qu'ils en profitent directement. Mais je ne suis pas d'accord que le Conseil d'Etat ne se focalise que là-dessus. On doit aussi revoir le subventionnement des tarifs pour tous les parents et pas seulement pour les parents ayant des revenus bas.

Ce sont les considérations que je souhaitais ajouter à ce rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage l'appréciation concernant les avantages de l'accueil extrafamilial et je crois qu'il est extrêmement important que dans le canton, nous puissions avoir à disposition un nombre suffisant de places en accueil extrafamilial pour permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. J'en veux pour preuve les chiffres de l'augmentation du nombre de places depuis 2011 dans notre canton: pour les crèches, ce sont 280 places à plein temps créées grâce au fonds cantonal d'incitation et avec l'appui et l'engagement des communes et 333 places d'accueil à plein temps dans l'accueil extrascolaire, mais il faut savoir que c'est bien plus de places que ça.

On a fait une équivalence en places à temps complet, mais si je prends juste un exemple, ce sont 1694 places matin et midi qui ont été créées. A cela s'ajoutent encore de nombreuses places créées par les communes depuis la fin du soutien par le fonds cantonal, puisque ce sont 145 places de crèche qui ont été créées sans l'aide cantonale, plus 78 places qui viennent encore d'être créées depuis le 1^{er} juin 2016. Pour l'accueil extrascolaire, c'est là aussi un nombre important de places. Si je prends juste à midi par exemple, ce sont plus de 1200 places créées sans l'aide du fonds du canton. Donc, un énorme engagement des communes pour mettre à disposition des familles de ce canton des places d'accueil.

Pourquoi n'a-t-on pas évoqué la question de l'accueil extrascolaire et pourquoi n'a-t-on pris dans cette réponse que la question des crèches et des assistantes parentales, plus les deux ans d'accueil extrascolaire? C'est parce que cette ques-

tion-là était de la compétence du canton et je rappelle que la loi sur les structures d'accueil est très claire. La loi vise à assurer que les prestations offertes sont de qualité et financièrement accessibles à tous. Le canton remplit son mandat, puisqu'on vérifie, par les contrôles, la qualité et qu'on a, Madame la Député Mäder-Brühlhart, déjà édicté une recommandation sur le tarif de référence. Le travail a donc déjà été fait. Les communes disposent d'un tarif de référence pour les structures d'accueil. Après, évidemment, elles apprécient de quelle manière elles veulent l'appliquer, puisque la loi ne prévoit pas un tarif déterminé pour les structures. Je rappelle qu'on est dans un domaine relevant de l'autonomie des communes; c'est une compétence qui est celle des communes. D'ailleurs c'est pour ça que le groupe de travail sur le désenchevêtrement des tâches n'a pas fait le pas suivant. Il est prévu que tout le domaine de l'accueil extrascolaire soit un domaine repris par les communes. Il y aura donc là des discussions à mener dans ce cadre. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur le rapport du programme de désenchevêtrement des tâches, puisque le Grand Conseil appelle de ses vœux depuis de nombreuses années un désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Là, on est vraiment dans une tâche de proximité.

Le Conseil d'Etat partage le souci que les structures d'accueil sont aujourd'hui encore trop chères pour les parents. Je vous rappelle quand même qu'avec la nouvelle loi, on a introduit la contribution de 10% de l'Etat pour baisser les prix des structures et de 0,4% des employeurs pour baisser les prix aux familles. Et nous avons vérifié – toutes les structures ont dû nous soumettre les nouveaux tarifs – que ces montants mis par l'Etat et par les employeurs bénéficiaient directement aux parents. Nous venons de décider une augmentation de la participation des employeurs, en accord avec les employeurs, pour diminuer le coût. Et les structures doivent aussi nous fournir les tarifs pour vraiment vérifier que ce soit bien une diminution pour les parents.

Discussion importante au Conseil d'Etat, la RIE III va effectivement générer une perte de rentrées fiscales pour le canton. Les discussions qui ont eu lieu avec les employeurs portaient sur les mesures d'accompagnement et une des mesures essentielles retenues est effectivement le programme d'incitation, tout le volet des structures d'accueil, qui se développe en trois parties: d'abord, il y a un programme d'incitation à la création de places qui est prévu. On va créer un fonds entre 3 et 5 millions de frs pour continuer de soutenir la création de places d'accueil extrascolaire et en crèche dans notre canton. Ensuite, il est prévu un montant annuel de 7 millions de frs qui va permettre de diminuer la participation des parents de 13 frs par jour; 13 frs par jour est ce qui est prévu dans le projet qui a été mis en consultation. Ce sont quand même des montants qui ne sont pas anodins pour les familles. Enfin une troisième mesure pour essayer d'inciter l'ouverture de places de crèche sur des lieux stratégiques du canton. C'est notamment une demande de l'économie qui souhaiterait

des crèches dans des endroits où se trouvent de nombreuses entreprises. Ce sont vraiment 7 millions de francs par année qui seront mis pour ces mesures; c'est ce qui a été négocié et c'est une vision globale – alors qu'il y aura moins de rentrées fiscales prévues avec la RIE III – pour qu'on puisse en parallèle accompagner et favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. C'est un élément vraiment important.

Madame la Députée Mäder-Brühlhart a demandé que le canton finance aussi tout le domaine extrascolaire. Le Grand Conseil a décidé en 2011, lorsqu'il a approuvé la loi, que justement on n'allait pas plus loin que les deux premières années, puisqu'après on était clairement dans un domaine relevant de l'autonomie communale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les discussions actuellement en cours sont plutôt d'aller vers une tâche qui serait remise aux communes. Il n'est pas actuellement question que l'Etat investisse davantage dans l'élargissement des autres structures, notamment extrascolaire, puisqu'on est dans une démarche tout à fait inverse.

Voilà, Mesdames et Messieurs, notre préoccupation est vraiment de pouvoir contribuer à permettre aux familles de ce canton de concilier vie professionnelle et vie familiale, cela à des coûts qui soient effectivement supportables pour elles. Mais là, évidemment, les communes ont un rôle essentiel, puisque ce sont elles qui font les tarifs de subventionnement et c'est vrai qu'il y a encore des inégalités dans le canton. Là, je crois qu'il appartiendra aussi aux communes de prendre leurs responsabilités, parce qu'elles ont aussi un rôle à jouer dans ce prix abordable pour toutes les familles. Il y a un nombre de communes dans ce canton – Madame la Députée Meyer Loetscher a parlé tout à l'heure d'Estavayer – qui se sont engagées ces dernières années; j'en veux pour preuve le nombre de créations de places qui montre que les communes sont conscientes de leur rôle dans ce domaine.

Chaque année, le canton a augmenté ses montants et ce sont des montants importants qui sont mis pour, là aussi, réduire le coût des familles. Pour le Budget 2017, on sera à 4 850 000 francs sur la part du canton pour diminuer directement le coût à charge des familles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2016-DSAS-74 **Effets de l'offre en accueil extrafamilial sur** **la situation financière du canton** **Postulat 2014-GC-183 Susanne Aebischer/** **Antoinette Badoud¹**

Discussion

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Ich danke dem Staatsrat, dass er direkt Folge geleistet hat auf unser Postulat, welches wir im Jahre 2014 eingereicht haben. Die Motivation damals war, den Effekt aufzuzeigen, welche die familienergänzende Kinderbetreuung haben könnte vis-à-vis der Sparmassnahmen, die damals vom Kanton ergriffen wurden. Wir danken dem Staatsrat für den sehr kurz ausgefallenen Bericht. Erlauben Sie mir folgende Bemerkungen dazu.

Sie beschreiben als erstes die Ausgangslage, inwiefern sich die Anzahl der Betreuungsplätze verändert hat.

Ich möchte noch meine Interessenbindung bekunden. Ich bin immer noch Vorstandsmitglied von Kibesuisse, Vorstandsmitglied vom Verband der Freiburgischen Tagesfamilien und Präsidentin von Kibelac, Kinderbetreuung des Seebezirks.

Es ist erwiesen, dass sich die Vereinbarkeit von Familie und Beruf nur realisieren lässt, wenn Betreuungsplätze flächendeckend und zeitdeckend angeboten werden. In Ihrem Bericht gehen Sie nicht auf die Lücken ein, die noch im Kanton bestehen. Viele Strukturen sind zum Beispiel in den Schulferien geschlossen, das heisst, währende 14 Wochen. Ich möchte mal schauen, welches Ehepaar 14 Wochen Ferien nehmen kann, um seine Kinder selber zu betreuen. Auch gibt es immer noch Lücken am Morgen, vor der Schule oder am Mittwoch. In welchem Unternehmen haben alle Mitarbeiter am Mittwoch frei, weil die Kinder schulfrei haben?

Ja, wir können stolz sein auf die Erhöhung der Anzahl Plätze um 77 bis 96%. Ich möchte dies aber in Relation stellen zu Statistiken unserer Nachbarkantone. Ich habe eine Angabe gefunden aus dem Jahre 2009/2010. Zu diesem Zeitpunkt hatten wir im Kanton Freiburg 5–10 Betreuungsplätze pro 100 Kinder. Im Vergleich: Im Kanton Neuenburg gab es 20–60 Betreuungsplätze im gleichen Jahr und im Kanton Waadt 15–20 Betreuungsplätze pro 100 Kinder. Jetzt entnehmen wir dem Bericht, dass wir eine Erhöhung von zwischen 77 bis 96% der Betreuungsplätze haben. Das bedeutet, dass wir jetzt beim Niveau vom Kanton Waadt im Jahre 2009 angelangt sind – nicht einmal. Ich möchte damit die Alarmglocke läuten und sagen, dass wir noch überhaupt nicht das erreicht haben, was wir erreichen müssen.

Im Postulat ging es ja um die Auswirkungen des Angebotes der ausserfamiliären Betreuung auf die finanzielle Lage des Kantons. Ich möchte darauf hinweisen, dass es Studien gibt,

¹ Rapport pp. 2865ss.

die belegen, dass sich eine Erwerbstätigkeit für Familien mit mittlerem und hohem Einkommen erst ab 160 Stellenprozent – das heisst, beide Elternteile arbeiten 80% – lohnt. Vorher sind 3 Faktoren zu berücksichtigen, die oft dazu führen, dass sich Familien dagegen entscheiden, dass beide Ehepartner arbeiten.

- > Man bezahlt den Volltarif, weil man mit mittlerem und hohem Einkommen oft kein Anrecht auf Subventionen mehr hat.
- > Man fällt in eine hohe Steuerprogression.
- > Die Betreuungskosten sind bei den Kantonssteuern im Kanton Freiburg nur mit 6000 Franken pro Jahr abzugsfähig.

Donc, avec deux enfants pour qui on paierait le plein tarif, qu'on fait garder trois jours par semaine, on a des frais de garde de 10 200 frs. On voit bien que le mécanisme peut être seulement conduit par le canton. J'aimerais dès lors mentionner ici que c'est très dangereux de donner la responsabilité aux seules communes. Aujourd'hui, les communes paient dans les 26%...

Le Président. Madame la Députée, votre temps est terminé.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport présenté ici. S'il se réjouit de la nette augmentation des places disponibles en accueil extrafamilial et de la légère hausse du nombre de places dans les crèches du canton, il trouve qu'il reste des efforts à fournir pour couvrir la demande aussi bien dans l'accueil préscolaire que dans l'accueil extrascolaire.

Vous avez pu lire dans *La Liberté* que la rentrée en Ville de Fribourg a été un casse-tête pour de nombreux parents qui se sont vu refuser l'accès à l'accueil extrascolaire pour leurs enfants, faute de places suffisantes. Quelles solutions peuvent trouver les parents du jour au lendemain pour pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale et ce alors que l'école démarre?

Dans le domaine préscolaire, la situation n'est pas plus enviable. Je vous cite quelques témoignages de parents sur la pénurie de places dans les crèches publiés dans le bulletin de la Fédération des crèches: «J'ai renoncé à chercher un emploi pour cette question de manque de crèches», «J'ai arrêté de travailler», «Nous avons déménagé en Ville de Berne, car on ne trouvait pas de place dans les crèches de Fribourg».

Un autre point qui inquiète le groupe socialiste est le prix dissuasif des structures d'accueil qui pousse le parent ayant le salaire le moins élevé, le plus souvent la femme, à arrêter de travailler. Le taux de femmes en emploi ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans a diminué de presque 5% entre 2011 et 2012 dans le canton de Fribourg. Pourtant, cette baisse n'a pas eu lieu sur le plan national. Ce phénomène a lieu alors que l'initiative sur l'immigration de masse entrera bientôt en vigueur et qu'une des mesures prévues pour combler le manque de

main d'œuvre étrangère est justement une plus grande part de femmes en emploi.

Il faut continuer à faire des efforts dans l'offre de l'accueil de la petite enfance. «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte», disait une brochure publiée par les Bureaux romands de l'égalité. Oui, Mesdames et Messieurs, la crèche est rentable pour tout le monde: pour l'économie, pour les rentrées fiscales, pour les rentrées dans les assurances sociales, pour les enfants qui font de meilleurs progrès et aussi pour les parents eux-mêmes qui d'une part vont travailler sereinement en sachant leurs enfants en sécurité et sont donc plus rentables sur leur lieu du travail et qui d'autre part ne se retrouveront pas dans la précarité, voire à l'aide sociale en cas de divorce, à cause d'un arrêt prolongé sur le marché de l'emploi. J'ai vu de trop nombreux cas de ce genre lorsque j'étais en fonction à espacefemmes.

Dans le rapport qui nous est ici présenté, l'Etat nous promet un nouveau programme d'incitation à la création de places d'accueil comme mesure compensatoire de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Et si cette RIE III était refusée? Et si les mesures de compensation étaient refusées? Qu'en sera-t-il de toutes ces belles promesses?

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je vais parler ici de l'effet de l'offre en accueil extrafamilial sur la situation financière du canton et non sur tous les autres aspects de l'accueil extrascolaire.

Ce rapport laisse perplexe le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et je vais simplement démontrer pourquoi. Vous le savez, le canton de Fribourg bénéficie d'une loi – et d'un règlement – sur les structures d'accueil extrafamilial de jour votée en juin 2011. On peut ressortir du message qui accompagnait alors le projet de loi qu'en développant les offres de structures en accueil extrafamilial, la main publique bénéficie de rentrées fiscales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents, qu'elle épargne des dépenses d'aide sociale qui pourraient être dues à l'absence des revenus supplémentaires des ménages, que les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au deuxième pilier assurent un revenu plus élevé à la retraite et contribuent ainsi à la santé financière des assurances sociales. Il y a encore plein d'autres arguments, des arguments clairs et une position pleine de convictions. Or, dans le rapport d'aujourd'hui, on lit qu'il n'est pas exclu que cette recette suffise à financer la réduction des frais de garde, qu'une offre plus attractive aurait certainement un impact sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, mais que l'excédent de ces recettes ne doit pas être surestimé et, pour finir, que pour les collectivités publiques, cet investissement est probablement une opération blanche.

Sincèrement, si vous vouliez mettre des bâtons dans les roues de la politique familiale, vous n'auriez pas pu faire mieux. Désormais, vous avez donné une arme aux personnes qui

auraient la mauvaise idée d'utiliser ce rapport pour lutter contre l'amélioration d'un soutien financier aux parents, cela en justifiant que cela n'a pas de retour positif fiscal sur l'Etat. Votre message de 2011 défendait avec conviction les bienfaits non seulement pour les enfants, pour les parents, pour les entreprises, mais aussi pour l'Etat. Vous justifiez justement un retour positif en matière de rentrées fiscales; sur quelle base aviez-vous alors fait le message de 2011 et comment expliquer aujourd'hui un tel écart avec ces réponses?

Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prendra acte du rapport.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). M^{me} la Députée Aebischer et mes préopinants ayant déjà largement exprimé leurs considérations sur ce postulat, j'adresse mes remerciements au Conseil d'Etat pour son rapport qui donne quelques informations intéressantes sur l'évolution de l'offre, mais je regrette que les plus-values de cette augmentation du point de vue fiscal et social n'ont pas été mesurées, faute de données suffisantes. Néanmoins, j'invite le Conseil d'Etat à prévoir désormais une base de données qui permettrait d'avoir une hypothèse sur les effets de l'offre dans le futur. Le rapport contient toutefois une nouvelle très réjouissante: l'élaboration, dans le cadre des mesures d'accompagnement RIE III, d'un nouveau programme d'incitation à la création de places d'accueil extrafamilial et de subventionnement. Cela facilitera le retour des femmes dans l'économie, ce qui permettra de pallier en partie au manque de main d'œuvre.

Le groupe libéral-radical pense qu'il est important d'avoir des places suffisantes pour les familles dont les deux conjoints travaillent. Avec ces remarques, notre groupe prend acte de ce rapport.

Serena Silvio (ACG/MLB, SE). Im Namen unserer Fraktion kann ich Folgendes zu diesem Bericht erwähnen.

In seinem Bericht zum Postulat Aebischer/Badoud bestätigt der Staatsrat, dass Investitionen in familienergänzende Betreuungseinrichtungen vom Gesichtspunkt der wirtschaftlichen Entwicklung des Kantons her gesehen eine ausgezeichnete Investition in die Zukunft darstellen.

Für die öffentliche Hand geht der Staatsrat bei diesen Investitionen eher von einer Nullrunde aus. Dies ist jedoch insofern positiv, als dass Investitionen in familienergänzende Betreuungseinrichtungen das Kantonsbudget nicht zusätzlich belasten.

Eine wichtige Feststellung im Bericht ist, dass Eltern die familienergänzenden Betreuungsangebote nur nutzen, wenn das Angebot finanziell tragbar ist. Studien zeigen, dass Eltern ihren Beschäftigungsgrad sehr wahrscheinlich erhöhen, wenn sie einen Platz für ihr Kind in einer familienergänzenden Einrichtung finden und wenn der Preis tragbar ist. Es ist unbestritten, dass die Wirtschaft in den nächsten Jahren einen

Fachkräftemangel zu beklagen haben wird. Es ist daher in aller Interesse, die Vereinbarung von Berufs- und Familienleben zu fördern, die Kosten für ausserfamiliäre Betreuungseinrichtungen zu senken, damit dieser unbestrittene wirtschaftliche Vorteil anhält. Als Gemeinderat weiss ich, dass eine Betreuungseinrichtung für Vorschul- und Schulkinder für die Gemeinde ein grosser Standortvorteil ist und dass schlussendlich jeder investierte Franken ein gut investierter Franken ist.

Ich begrüsse es daher sehr, dass der Staatsrat im Namen der flankierenden Massnahmen der 3. Reform der Unternehmensbesteuerung ein neues Programm zur Förderung und Subventionierung von Betreuungsplätzen erarbeiten will. Es ist zu hoffen, dass damit eine Erhöhung der Subventionsbeiträge und somit tiefere Beiträge für die Familien erreicht werden können. Davon wiederum werden auch die Wirtschaft, die Gemeinden und der Kanton profitieren.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance avec intérêt de ce rapport. On prend note avec satisfaction de l'augmentation des places d'accueil extrascolaire, respectivement en crèche, et on comprend également la problématique de répondre très concrètement à la question sur les effets financiers du canton.

On prend acte de ce rapport, mais j'aimerais ici me faire le porte-parole de responsables communaux qui nous ont parfois interpellés sur une problématique touchant cet accueil extrascolaire, respectivement ces crèches: il arrive que des enfants de parents qui ne travaillent pas occupent des places en crèche et en accueil extrascolaire. Vous l'avez dit dans le rapport, l'offre ne répond pas à la demande, mais même si cela ne concerne pas beaucoup d'enfants, cette problématique existe quand même dans certaines communes où la loi ne permet pas de refuser en accueil extrascolaire un enfant de parents qui ne travaillent pas. Prenons le cas de parents dont l'un est par exemple au bénéfice d'une rente AI, de l'assurance-chômage ou qui ne travaille pas. On me dit alors que parfois les communes ne peuvent pas refuser l'accès en crèche à ces enfants-là. Je pense qu'on devrait également agir sur cet aspect-là pour augmenter l'offre en accueil extrascolaire et en crèche.

Avec ces considérations, nous prenons acte du rapport.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je partage pratiquement tous les avis qui ont été émis. Franchement, comment baisser la participation des parents aux frais des structures d'accueil? C'est une vraie question, mais il y a une autre question que nous avons déposée ensemble avec ma collègue Susanne Aebischer: ces structures d'accueil répondent-elles aux besoins des parents et de l'économie? C'est ça, la question essentielle et aujourd'hui, personnellement, je pense que non. Nous avons donc posé une question et dans cette question, il y en a seize: ce sont deux mois par question et je ne sais pas s'il faudra en fait trente-deux mois pour la réponse. Cette

question a été déposée au mois de mars de cette année et c'est la question que je poserai à M^{me} la Directrice SAS: quand pourrions-nous avoir des réponses, parce que là, on a effectivement identifié un certain nombre de problèmes et je pense que ces problèmes méritent des réponses. En fonction des réponses, on pourra peut-être prendre des mesures pour que ces structures soient plus efficaces et répondent aux besoins des parents et de l'économie.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On peut parler longtemps de l'accueil extrascolaire dans cette salle, mais ce qu'il faut, c'est vraiment sensibiliser les conseillers communaux responsables. On voit que dans une commune, si le conseiller communal responsable est sensibilisé, les choses avancent. On crée des places, on va de l'avant et il se passe quelque chose. Si un parent veut placer son enfant, il ne peut pas le placer le mardi et le mercredi et pas les autres jours, car il n'y a pas de place. Si vous avez un enfant, vous devez trouver une solution pour toute la semaine, du lundi au vendredi et sinon, ce n'est pas possible de placer son enfant. Vous devez absolument mettre l'accent sur ces conseils communaux, leur écrire, les rencontrer et les sensibiliser. Je suis étonné que même en Ville de Fribourg, on n'arrive pas à trouver des places d'accueil extrascolaire avec le nombre de bâtiments qu'on a. J'ai de la peine à comprendre, parce que nous, les communes, on doit trouver des solutions. Même si on n'a pas beaucoup de bâtiments, on doit les construire, on doit chercher des solutions, on loue des appartements. Je pense qu'en Ville de Fribourg, il y a quand même des appartements libres pour créer des accueils extrascolaires. C'est la même chose dans les autres districts ou dans certaines places où on rechigne, parce qu'on est dans une situation un peu plus rurale et qu'on ne crée pas d'accueil extrascolaire. Les citoyens qui y habitent ont aussi leurs épouses qui veulent travailler, qui ont aussi des places intéressantes et qui veulent garder leur poste. Il faut donc absolument changer les choses et sensibiliser les personnes.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais dire à M^{me} la Députée Meyer Loetscher qu'elle a lu ce qu'elle a bien voulu lire dans ce rapport. J'aimerais quand même citer la fin du rapport: «Le Conseil d'Etat voit dans ce qui précède la confirmation que les investissements dans les structures d'accueil extrafamilial sont, d'un point de vue du développement économique cantonal, un excellent investissement dans l'avenir. De plus, il est incontesté que l'économie profite pleinement de l'accueil extrafamilial par un retour rapide des parents à la vie professionnelle, l'atténuation de la pénurie de main d'œuvre qualifiée ou encore l'augmentation des revenus, synonymes de rentrées fiscales supplémentaires.» Donc, je pense que les éléments que vous avez évoqués sont dans ce rapport.

Le Conseil d'Etat est convaincu du bienfait de l'accueil extrafamilial dans ce canton, notamment pour permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, pour permettre aussi à l'économie de pouvoir compter sur de la main

d'œuvre compétente des parents, tant hommes que femmes. D'ailleurs, si vous avez bien lu le rapport sur la pauvreté, vous aurez vu que l'offre en accueil extrafamilial joue un rôle très important quant au choix du taux d'activité des mères et des pères. Les femmes avec des jeunes enfants travaillent significativement plus si cette offre est bonne et même plus souvent à plein temps. Les hommes, par contre, travaillent légèrement moins s'il y a une bonne offre d'accueil extrafamilial. C'est un élément qu'il faut aussi prendre en compte. Dans la situation actuelle, 78% des mères qui vivent en couple sont actives occupées. Je pense que c'est donc un élément extrêmement important et il faut avoir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial.

M^{me} la Députée Garghentini Python a relevé la légère hausse des places dans le canton. J'aimerais quand même rappeler ici les 523 nouvelles places en crèche depuis 2011. Je pense donc que c'est plus qu'une légère hausse. C'est un nombre important de nouvelles places qui ont été créées. Pour l'accueil extrascolaire, on avait en 2011, 2012, 2013 et 2014, 1694 places créées, soit un cumul de celles du matin, du midi et du soir. En effet, des communes créent parfois plus de places à midi ou plus le matin-midi, un peu moins le soir. Il y en a 700 depuis le 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2016 et on en a encore 1892 créées depuis le 1^{er} juin 2016. Donc, on voit que les communes ont fait un énorme travail pour renforcer toute l'offre du nombre de places dans le canton.

Concernant les structures qui doivent accepter des enfants de parents qui ne travaillent pas, il n'y a effectivement pas dans la loi l'interdiction d'accueillir ces enfants. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour préconise que tout enfant peut avoir accès à une crèche, sous réserve évidemment qu'il y ait des places disponibles. C'est dans ce cadre-là que les structures d'accueil, le cas échéant, peuvent analyser la situation en fonction du besoin et voir s'il y a davantage de parents travaillant qui souhaitent placer leur enfant. Et c'est à ces parents-là que les structures d'accueil donnent la priorité.

Je rappelle aussi que c'est parfois extrêmement important pour certains enfants de pouvoir être sociabilisés et la crèche a aussi un rôle dans ce cadre-là.

Quant à la question du député Wicht, c'est une question qui demande un corapport entre deux Directions. Cela prend donc un tout petit peu plus de temps. Comme dans une question, il y a effectivement seize questions, ce n'est parfois pas si simple, parce que ça englobe un champ très large de réponses qui demandent un peu plus de temps. Je dois dire que la priorité de ma Direction dans ce domaine-là, ces derniers mois, a été de travailler sur les mesures d'accompagnement. On a fait un énorme travail pour pouvoir présenter un projet sur tout ce volet de l'accueil extrafamilial, dont le projet de mesures d'accompagnement, et c'est la priorité que nous avons donnée. Nous sommes convaincus que les mesures d'accompagnement, avec les 7 millions de frs par année pour la création

du fonds pour soutenir encore et encore la création de places, sont importantes. Mais aussi, comme on a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises ce matin, diminuer de 13 frs le prix coûtant pour les parents à la journée est aussi un élément très important. Je dois dire que les mesures de compensation ont été discutées avec les employeurs; le paquet tel qu'il est présenté a été négocié avec les milieux économiques et il est soutenu en tout cas par les milieux économiques qui ont participé à toute la discussion sur la RIE III avec le Conseil d'Etat. Evidemment, si la RIE III ne devait pas passer, le Conseil d'Etat devra refaire une analyse, parce que je pense que ça doit rester un objectif de continuer de créer des places dans le canton et de diminuer la charge du prix coûtant pour les parents. Mais évidemment l'Etat n'est pas seul dans ce dossier. Je le redis une fois, je pense que les communes ont également un rôle extrêmement important à jouer dans ce dossier. Toutes les mesures qui devaient être prises au niveau du canton, que ce soient les discussions sur les fonds cantonaux qui ont permis la création de places, le barème de référence pour assurer le prix abordable pour toutes les familles, toutes les mesures qui étaient du domaine de ma compétence, dans ma Direction, ont été prises. Je crois qu'on doit poursuivre ensemble main dans la main pour permettre aux familles de notre canton de concilier vie professionnelle et vie familiale.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je voulais quand même dire que l'évidence du bien-fondé de l'économie est conforme effectivement à ce qui était écrit dans le message du projet de loi. Néanmoins, il y a des disparités significatives en ce qui concerne les rentrées fiscales pour l'Etat et c'était le sujet du postulat.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2014-GC-212 Susanne Aebischer/ Antoinette Badoud Augmentation de la sécurité des enfants confiés aux structures d'accueil extrafamilial dans le canton de Fribourg¹

Prise en considération

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Désolée de parler autant ce matin, mais c'est ce qui arrive quand tous les postulats et motions que j'ai déposés arrivent dans la même matinée. Mes liens d'intérêts restent les mêmes: je suis membre du comité de Kibesuisse, membre du comité de la Fédération fribourgeoise d'accueil extrafamilial de jour et présidente de Kibelac, accueil d'enfants dans le district du Lac.

J'aimerais ne plus jamais être en face de parents qui ont placé des enfants chez une famille d'accueil et devoir leur expliquer que dans notre canton, on admet que des abus sexuels aient lieu, parce qu'on n'a pas pris des informations de police sur des procédures ou des enquêtes en cours où il y a eu des évidences. Je souhaite que cela ne vous arrive jamais.

C'était ma motivation pour déposer cette motion, car demander des extraits de casier judiciaire et des certificats médicaux est déjà ancré dans l'ordonnance fédérale sur la prise en charge extrafamiliale et dans les règlements d'application de notre loi cantonale. Je prends un autre exemple: pour naturaliser quelqu'un dans notre canton, pour devenir citoyen de notre canton, l'art. 10 LDCF mentionne bien qu'on prend des extraits du casier judiciaire et des informations de police. Mais pour garder un enfant dans une famille d'accueil... Et je précise: dans une famille d'accueil, parce que dans les crèches, oui, c'est déjà en place, les casiers judiciaires sont demandés. Dans les crèches, des ordonnances précisent que pour changer les couches, il doit y avoir deux personnes présentes dans la pièce. Mais dans une famille d'accueil? Donc, M. Dutroux peut venir s'installer dans le canton de Fribourg, sa femme est maman de jour et on ne se renseigne pas s'il y a une procédure en cours contre ce monsieur. Et on admet ça. A mon avis, c'est inadmissible, Mesdames et Messieurs.

C'est pourquoi je vous prie d'accepter cette motion dans son entier et de rejeter le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de la motion de nos collègues Susanne Aebischer et Antoinette Badoud. Nous partageons entièrement leur souci. Dans ce sens, les démarches visées par la motion permettent à l'évidence d'avoir de meilleures garanties lors de l'engagement de personnes s'occupant de structures d'accueil extrafamilial dans notre canton.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit notamment: «L'expérience actuelle fait que les standards de sécurité sont adéquats.» A titre personnel, je me permets tout de même de vous signaler à cet égard une petite anecdote que j'ai vécue il y a quelques temps déjà, mais qui reflète le degré de tolérance fort différent que nous pouvons avoir dans un même exécutif communal: que penser d'un membre de cette autorité du premier niveau, qui plus est à la tête de la commission scolaire, qui propose à ses collègues de nommer une personne avec un casier judiciaire achalandé – ça existe –, ceci pour lui donner une nouvelle chance? Voilà une situation qui m'avait interpellé à l'époque et pour laquelle j'avais donné une réponse tranchée.

A titre personnel, je suis quelque peu étonné aussi que la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour ne souhaite pas obtenir des données de police sensibles, mais seulement un préavis positif ou négatif de la part d'un organisme qui reste à définir.

¹ Déposée et développée le 19 décembre 2014, BGC décembre 2014 pp. 3091ss; réponse du Conseil d'Etat le 23 août 2016, BGC octobre 2016 pp. 2900ss.

Enfin, notre groupe remercie la représentante du Gouvernement et l'ensemble de ses services pour les réponses détaillées qui nous sont fournies à ce jour. Cette motion, nous allons l'accepter, car elle cadrera mieux un sujet très sensible à nos yeux. Donc, mieux vaut agir en amont que regretter n'avoir rien fait.

Notre groupe acceptera également son fractionnement à l'unanimité.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la motion ayant pour but d'augmenter la sécurité des enfants confiés aux structures d'accueil extrafamilial dans le canton de Fribourg.

Souhaiter que les autorités de surveillance et associations puissent prendre des renseignements de police afin d'assurer que le personnel côtoyant les enfants est fiable est en soi une bonne intention. Un contrôle de santé destiné au même personnel, au moyen d'un formulaire comprenant des données précises, est incontestable.

Selon les renseignements fournis par le Conseil d'Etat, les standards de sécurité sont actuellement adéquats. Les mesures de surveillance correspondraient à la nécessité. Une consultation par le Conseil d'Etat des acteurs concernés, des différentes fédérations d'accueil et de crèches a certainement été utile. En étant concerné quotidiennement par la cause, il est possible de fournir des informations crédibles.

Le point sensible pour le groupe de l'Union démocratique du centre concerne les procédures pénales en cours. Certes, le casier judiciaire VOSTRA, relevant du droit fédéral, affiche des jugements, des sanctions et leur exécution et les procédures pénales en cours. Cependant, l'accès et l'utilisation de ce document sont limités et l'issue d'une procédure pénale peut se terminer par un acquittement. Recourir aux fichiers de police paraît être une piste inadéquate, car l'issue des procédures pénales est également inconnue. Il est là, le hic.

La motion Nicolas Kolly/Albert Lambelet demandant l'introduction de l'obligation de consulter l'extrait du casier judiciaire lors de l'engagement de personnel de l'Etat côtoyant des mineurs a été acceptée par le Grand Conseil. Un projet de modification de la loi sur le personnel est actuellement en cours d'élaboration. Cependant, malgré toutes ces mesures – que je salue –, la question des procédures pénales en cours n'est pas résolue. Quant au formulaire médical utilisé et révisé en 2014, il semble être approprié. Une base légale sera encore introduite par le Conseil d'Etat actuel concernant le certificat médical. Quant à la prise en charge des coûts relatifs aux extraits demandés, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis qu'ils doivent être à la charge de la personne concernée.

Comme la problématique des procédures pénales n'est pas résolue, le groupe de l'Union démocratique du centre peut accepter le fractionnement de la motion. Au sujet de la frac-

tion 1 (introduction de la production d'un extrait du casier judiciaire et un certificat médical en procédure de postulation pour le personnel), c'est en ordre également.

Par contre, nos avis divergent concernant la fraction 2 (exigence d'un extrait des procédures pénales en cours).

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires. La sécurité des enfants confiés à des tiers est une exigence fondamentale qui ne doit faire l'objet d'aucune négligence. En ce sens, la motion Aebischer/Badoud est du plus grand intérêt. Elle y relaie les craintes bien légitimes des parents dont les enfants fréquentent des accueils extrafamiliaux et que le groupe socialiste partage entièrement.

Pour arriver à ces fins, toutes les mesures utiles doivent être prises et le législateur en a déjà prévues qui exigent la transparence sur les personnes qui accueillent les enfants.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle que les standards de sécurité sont actuellement adéquats et que les mesures de surveillance fonctionnent bien. Il rappelle aussi que la loi sur le personnel de l'Etat sera modifiée dans le sens d'une obligation de produire un extrait de casier judiciaire pour tout membre du personnel de l'Etat dont l'activité impliquera des contacts réguliers avec des mineurs.

Par contre, il démontre que la possibilité de consulter des fichiers de police, préconisée par les motionnaires, n'apporterait pas le surcroît de sécurité espéré, mais propose une modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial susceptible d'améliorer la sauvegarde de l'intégrité des enfants confiés. A cette fin, il entre en matière en proposant de fractionner la motion.

Le groupe socialiste partage la démonstration du Conseil d'Etat et acceptera le fractionnement.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage le souci des deux motionnaires en matière de sécurité des enfants confiés à des structures d'accueil.

Même si nous savons que dans la majeure partie des cas, il n'y a aucun souci, un enfant qui vit une telle situation suffit à devoir trouver une solution pour que cela n'arrive plus.

La réponse à la motion nous montre la complexité de la mise en œuvre pour avoir un extrait des procédures pénales en cours. Or, selon des informations, cela devrait être tout à fait possible. Afin de garantir le principe que toute personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle a été déclarée coupable soit bien préservé, c'est bien la police qui devrait être juge pour dire si oui ou non le foyer dans lequel des enfants sont placés est digne de confiance. Nous devons appliquer la tolé-

rance zéro et la police est la mieux à même de jouer ce rôle, puisqu'elle est en possession des données.

Néanmoins, nous tenons à souligner que la réponse à la motion ne correspond pas à la demande des députées Aebischer et Badoud, puisque seul le personnel des structures est concerné, alors que le doute est aussi possible sur les tierces personnes vivant dans la maison d'accueil: le mari, un enfant adolescent, par exemple.

Ainsi le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne va donc pas suivre la proposition du Conseil d'Etat, qui demande le fractionnement, et votera la motion dans son entier.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Egalement soucieuse de la politique cantonale en matière de sécurité des enfants confiés aux structures d'accueil, j'ai déposé, en collaboration avec M^{me} Aebischer, une motion demandant l'introduction d'une base légale qui permette aux autorités de surveillance de prendre tous les renseignements utiles pour surveiller, d'un œil plus attentif encore, les structures d'accueil extra-familial de jour. Comme le nouvel extrait spécial du casier judiciaire – art. 371a CP – ne fait pas état des procédures en cours, il nous paraissait utile d'introduire une base légale permettant aux autorités de surveillance concernées, notamment le SJE, d'avoir accès à tous les renseignements de police utiles, de même qu'un certificat médical.

Quant à l'exigence d'un extrait pour des procédures pénales en cours, je peux comprendre à titre personnel les quelques réticences du Conseil d'Etat quant à l'obtention de renseignements de police, car il semble que les fichiers de police ne sont pas mis à jour avec les jugements.

Il reste cependant une piste que le Conseil d'Etat n'a pas examinée: dans notre canton, il y a un Ministère public, qui est un organe majeur dans la conduite des procédures pénales. Il pourrait y avoir là des pistes à examiner en matière de collaboration, aussi bien avec le SEJ qu'avec la police, comme l'a déjà dit ma comotionnaire, M^{me} Aebischer. Ce qui est possible pour les procédures de naturalisation devrait aussi l'être pour assurer une sécurité maximale des enfants placés.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat constate que le dispositif de surveillance existant à ce jour fonctionne déjà bien. Il accepte toutefois que la production d'un extrait du casier judiciaire au sens de l'art. 371 CP et d'un certificat médical soit requis pour les procédures de postulation pour le personnel des structures d'accueil extrafamilial et les assistantes parentales. Par conséquent, la proposition du Conseil d'Etat permet de s'approcher du risque 0.1, sachant que le risque zéro est à mon sens une vue de l'esprit.

Le groupe libéral-radical acceptera le fractionnement de cette motion, qui permettra d'assurer une meilleure protec-

tion de l'enfant, mais il sait aussi, il est vrai, que la loi ne peut pas tout prévoir.

Pour ma part, je soutiendrai l'entier de la motion pour être en conformité avec mes considérations. Je vous prie d'en faire de même.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis policier et effectue des enquêtes judiciaires.

Dans l'enquête, le prévenu est souvent présumé innocent. Lorsqu'on fait l'enquête, on doit la faire à charge et à décharge.

Par contre, il y a aussi des plaintes déposées de manière abusive suite à des conflits personnels. Comme le Conseil d'Etat, je pense que la deuxième partie de la motion va trop loin. Durant l'enquête, on ne peut encore dire que la personne est coupable.

Je suis d'accord avec le Conseil d'Etat sur le fractionnement de cette motion.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat est aussi très, très sensible à la question de la sécurité des enfants qui sont confiés à des tiers. Je pense que c'est extrêmement important qu'on puisse renforcer le dispositif. C'est ce que nous proposons en mettant une base légale à ce qui se pratique déjà au SEJ pour les responsables des crèches et pour les assistantes parentales, lesquelles sont indépendantes sous la surveillance directe du SEJ; et nous proposons de l'étendre effectivement aux assistantes parentales qui sont sous la responsabilité des structures régionales. Dans cadre-là, nous proposons d'avoir un casier judiciaire destiné à des particuliers et ancré à l'art. 371 CP et qui va même plus loin que ce que nous allons demander pour le personnel de la LPers, puisque y sont mentionnés les jugements pour crimes et délits ainsi que les jugements pour contraventions dans lesquels est prononcée une interdiction d'exercer une activité, une interdiction de contact ou une interdiction géographique.

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention cette motion, parce que nous souhaitons voir ce qui était possible. Vous l'avez lu dans la réponse, pour le casier VOSTRA, ce n'est pas possible. Nous n'avons pas les bases légales qui nous permettent d'avoir accès à ces données. Même dans la modification du droit fédéral relatif au casier judiciaire, qui est en train d'être discutée actuellement, il ne sera pas possible de couvrir les personnes concernées par la demande des motionnaires.

En ce qui concerne les fichiers de police, je crois que M. le Député Grandjean a évoqué la problématique. Donc, ce sont des données extrêmement sensibles et ça va demander un énorme travail. Je crois que c'était M^{me} la Députée Meyer Lötscher qui, dans le débat précédent, a dit: «Arrêtez de mettre des mesures administratives qui pèsent trop lourdement.» Ça va être des grosses mesures demandées à la police. Il faudra vraiment édulcorer tous les rapports, ôter toutes

les données sensibles. Je rappelle que ce sont 700 assistantes parentales dans les structures. Et dans les crèches, je ne sais pas combien de centaines de collaboratrices et collaborateurs cela représente. Ce sera quand même un énorme travail qui sera demandé aux structures si on doit avoir ces fichiers de police. Vous pouvez être dans une fiche de police parce vous avez été simplement témoin de quelque chose. Ceci peut arriver à tout un chacun d'être témoin. Cela va demander beaucoup de procédures administratives.

Ce que nous proposons – et nous estimons que par ce moyen-là, on atteint les mêmes objectifs, mais avec une solution pragmatique –, c'est donc la production de l'extrait de casier spécial. On l'ancre dans la loi, on l'étend aussi aux assistantes parentales qui sont gérées par les structures régionales; ce qui, je pense, est tout à fait juste. On ancre le certificat médical qui permet aussi d'avoir un certain nombre de renseignements. Je pense qu'avec ces mesures, on renforce la sécurité. Dans ce sens-là, je remercie les deux motionnaires pour leur motion, parce que c'est important qu'on puisse renforcer cette sécurité. C'est vrai, je crois que le risque zéro, on ne l'a jamais, mais on doit tout faire pour tenter d'atteindre ce risque zéro.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'accepter le fractionnement, c'est-à-dire d'accepter de modifier la LStE en introduisant la production d'un extrait de casier judiciaire au sens de l'art. 371 CP et un certificat médical en procédure de postulation pour le personnel des structures d'accueil extra-familial et les assistantes parentales et de refuser l'exigence d'un extrait des procédures pénales en cours.

Je vous rappelle que si vous acceptez ce dernier élément, il faudra des postes pour pouvoir faire ce travail.

C'est avec ces remarques que je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Le Président. Nous allons donc voter sur ce fractionnement, puis, en fonction du résultat, sur les deux parties fractionnées ou sur cette motion dans son ensemble.

- > Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 63 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

Ont voté pour le fractionnement:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith

Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté contre le fractionnement:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 24.*

Se sont abstenus:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 2.*

- > Au vote, la prise en considération de la fraction relative à la modification de la LStE est acceptée par 85 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté pour la prise en considération de la fraction relative à la modification de la LStE:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP),

Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 85.*

Ont voté contre la prise en considération de la fraction relative à la modification de la LStE:

Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB). *Total: 3.*

- > Au vote, la prise en considération de la fraction relative à l'exigence d'un extrait des procédures pénales en cours est refusée par 54 voix contre 31. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet (fraction relative à la modification de la LStE) est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour la prise en considération de la fraction relative à l'exigence d'un extrait des procédures pénales en cours:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 31.*

Ont voté contre la prise en considération de la fraction relative à l'exigence d'un extrait des procédures pénales en cours:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/

MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

Postulat 2014-GC-146 Giovanna Garghenti Python/Rose-Marie Rodriguez
Prise en charge des enfants de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité¹

Prise en considération

Garghenti Python Giovanna (PS/SP, FV). Toutes les études menées, que ce soit dans les pays de l'OCDE, en France ou en Suisse, mais également les observations et constatations des professionnels sur le terrain arrivent aux mêmes conclusions: les enfants des familles défavorisées ou précarisées qui n'ont pas fréquenté un lieu d'accueil avant leur entrée à l'école commencent l'école avec des retards qui ne seront pas comblés par l'école. Et les écarts continueront à se creuser.

Les études et colloques menés en Suisse par l'OFAS, Caritas ou les milieux de la petite enfance arrivent aux mêmes conclusions: les enfants de milieux socialement défavorisés peuvent combler leur retard en fréquentant des lieux de socialisation avant l'entrée à l'école. Nous en avons déjà parlé lors du rapport sur la pauvreté. Il est donc primordial pour l'égalité des chances que les enfants de milieux socialement défavorisés puissent fréquenter des lieux où leurs compétences sont développées et ce avant leur entrée à l'école. Nous

¹ Déposé et développé le 12 septembre 2014, BGC septembre 2014 pp. 1992ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 septembre 2016, BGC octobre 2016 pp. 2895ss.

sommes étonnées que le Conseil d'Etat propose le rejet de ce postulat, car il est possible de fournir les informations demandées, preuve en est qu'il l'a fait dans le rapport sur la pauvreté. Nous sommes d'autant plus étonnées que dans ce même rapport sur la pauvreté, il est clairement explicité que les enfants issus de familles socio-économiquement défavorisées se retrouvent dans des situations précaires à l'âge adulte. Je cite: «L'un des principaux leviers pour casser les cycles intergénérationnels de pauvreté est le développement de crèches.» Ce point a déjà été discuté ce matin, je ne vais pas y revenir. Par contre, je vais me permettre des remarques sur la réponse que le Conseil d'Etat donne à notre postulat.

Au point 2, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour prévoit que l'Etat et les communes subventionnent les structures qui permettent la conciliation travail-famille. Contrairement à ce qui a été dit dans un rapport précédent, notamment par notre collègue député Peiry, le travail des parents détermine la priorité pour une place en crèche. Les enfants de demandeurs d'emploi, de parents à l'aide sociale ou à l'AI ou de parents dont un est au foyer sont défavorisés dans l'accès aux crèches ou aux accueils extrascolaires, alors que ce sont souvent ceux qui en ont le plus besoin pour leur développement.

Au point 3, la grille de référence publiée par l'Etat n'est pas obligatoire et les communes ne l'appliquent pas. Il ne suffit pas d'avoir un prix minimum; il faut aussi imposer les tarifs sur les revenus moyens. Des tarifs peuvent varier du simple au triple selon les districts. Parfois, les parents paient le plein tarif dès un revenu moyen.

Au point 4, il s'agit là de belles déclarations; il n'y a pas de cohérence entre les mesures concrètes, comme la baisse envisagée de la participation financière de l'Etat, la baisse des dotations et de normes de qualité ou la baisse du financement de la formation continue. Donc, pas de cohérence entre ces mesures et les brassages d'idées qui ont lieu lors des journées où, par exemple, je participe ou lors des discussions sur la politique globale de l'enfance et de la jeunesse mentionnée à la fin de la page 3 et au début de la page 4, d'où l'utilité de ce postulat.

Que veut et que peut mettre en place l'Etat? Quels moyens d'incitation a-t-il pour faire en sorte que les enfants, qui en ont le plus besoin pour une question d'égalité des chances, aient la possibilité de fréquenter des lieux de socialisation avant d'entrer à l'école? Certaines pistes n'ont pas été proposées dans la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Je pense ici notamment aux écoles maternelles, aux maisons vertes, comme par exemple la Maison de la petite enfance à Fribourg, laquelle devrait exister dans chaque région du canton. Je pense également aux actions menées par l'Association pour l'éducation familiale, en particulier: «J'apprends le français avec mon enfant» ou «Ecole Plus». Ces deux bonnes pratiques ont besoin d'être élargies dans le canton.

Je pense également aux Espaces-Enfants, aux structures qui accueillent des parents migrants pour l'apprentissage d'une langue du canton, comme par exemple espacefemmes ou l'AMAF. Ces deux associations ne sont pas soutenues au niveau de l'accueil de la petite enfance, alors qu'elles font un énorme travail d'encouragement préscolaire.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir la prise en considération de ce postulat. Et dans le cas où il serait rejeté, j'invite le Conseil d'Etat à suivre les pistes indiquées, c'est-à-dire à soutenir et développer les places de l'accueil préscolaire. C'est un investissement qui sera payant à terme.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé avec intérêt le postulat qui nous est soumis. Je ne vais pas redévelopper tous les arguments en faveur de l'importance des structures d'accueil extrafamilial et de tous les moyens qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle pour lutter contre les risques de précarisation. Il est pris acte que le Conseil d'Etat n'a pour l'instant pas les moyens d'établir le pourcentage d'enfants de familles socialement défavorisées ou issus de familles en situation de précarité, qui fréquentent les crèches ou toute autre structure d'accueil de la petite enfance, le SEJ ne détenant pas ce type de statistiques.

C'est pourquoi notre groupe va rejeter ce postulat, qui nécessiterait pour la rédaction du rapport l'élaboration de tout un système de calculs, système rendu encore plus difficile par le fait que le concept de «socialement défavorisés» ou «en situation de précarité» n'est pas défini en l'état. Je pense que si nous devions, nous, le définir maintenant, il y aurait de nombreux avis sur la question. En outre, le rapport périodique sur la pauvreté, dont nous avons parlé tout à l'heure, apporte déjà des éléments de réponse à ce type de questions. Il pourra toujours répondre à l'avenir à ce type de questions en affinant éventuellement peut-être un peu encore l'analyse sans besoin de rédiger aujourd'hui un rapport spécifique sur cette question.

Je vous invite donc, au nom de mon groupe et à l'instar du Conseil d'Etat, à rejeter ce postulat.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat die Antwort zum Postulat gelesen. Der Staatsrat, und vor allem auch das Jugendamt, engagieren sich auf verschiedenen Ebenen für die Förderung von Kindern in schwierigen Situationen. Trotzdem denken wir, dass nicht alle Möglichkeiten ausgeschöpft sind. Wir unterstützen das Verfassen eines Berichtes, der aufzeigen könnte, welche zusätzlichen Massnahmen eingeleitet werden können, damit Kinder auch in solchen Situationen besser erfasst und gefördert werden können.

Gegenwärtig zeigt sich in den Schulen, dass vermehrt Kinder aus diesen Verhältnissen und vor allem auch ausländische Kinder – obwohl in der Schweiz geboren – beim Eintritt in den Kindergarten nicht Deutsch sprechen können. Dies kann

nicht sein und muss zugunsten der Kinder verhindert werden. Hier braucht es Präventionsarbeit. Da könnte der Bericht wichtige Informationen und Verbesserungen aufzeigen und einleiten. Es könnte ein Vergleich mit anderen Kantonen gemacht werden, Basel zum Beispiel hat ein ganz interessantes Modell. Durch eine bessere Erfassung und Förderung von Kindern in solchen Situationen könnte vorbeugend auch Geld gespart werden. Diese Kinder brauchen in der Schule zusätzliche Förderung durch spezialisiertes Fachpersonal, zum Beispiel durch pädagogische Unterstützung oder Logopädie.

Gemäss Schulreglement erhalten diese Kinder ab dem Jahre 2018 während der Schulzeit keinen Deutschunterricht mehr. Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Postulat.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). La réponse du Conseil d'Etat au postulat Garghentini Python/Rodriguez a retenu toute l'attention du groupe de l'Union démocratique du centre. Ce postulat concerne la mise en application de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Le Conseil d'Etat a tenté de donner des réponses aux questions posées – apparemment, ces réponses sont insuffisantes –, mais propose malgré tout de rejeter ce postulat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre suivra à l'unanimité l'avis du Conseil d'Etat.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante en maternelle à la retraite.

Personne ne doute aujourd'hui que les premières années de la vie représentent une phase critique dans le développement d'un enfant. C'est pendant cette période que se posent, pour les petits, les jalons de leur réussite, de leur formation et de leur vie. Ainsi, mieux ils sont encadrés durant ces premières années, plus ils pourront développer leur potentiel et recevoir les mêmes chances de départ pour leur futur.

Ces étapes du développement sont étudiées et documentées dans le centre universitaire pour l'éducation de notre Université, sous la direction du docteur Margrit Stamm. Ce sont les résultats de ces recherches que les maternelles proposent à leurs élèves en leur présentant des activités d'éveil stimulantes pour leur développement et leur autonomie. Il n'y a pas besoin d'être socialement défavorisé ou en situation de précarité pour en avoir besoin et en profiter. Les maternelles existent dans le canton depuis plus de trente ans. Elles sont, dans leur grande majorité, issues d'initiatives privées et n'ont été que très rarement soutenues par les communes. Au début des années 2000, avant l'introduction des deux années d'école enfantine, elles accueillait plus de 80% des enfants fribourgeois de 3 à 5 ans. Aujourd'hui, leur nombre a diminué, puisque les enfants sont scolarisés dès 4 ans en première HarmoS, mais celles qui restent continuent d'accueillir les 3–4 ans, mais elles ne sont même pas citées par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la première question du postulat.

Il est de la responsabilité des communes d'évaluer le type et le nombre de places d'accueil qu'elles proposent aux familles, mais certaines se contentent d'un minimum pour limiter les dépenses. Ainsi, suivant leur lieu de résidence, tous les petits Fribourgeois n'ont pas accès à l'égalité des chances. Je pense que sans une plus grande participation financière de l'Etat, dans tous les types de structures d'accueil, cette égalité ne sera pas réalisée. Certes, depuis 2011 et la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les solutions qui permettent aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale se sont notablement développées. Mais parallèlement à la quantité, il faut aussi se préoccuper de la qualité de l'accueil. A cette fin, je pense, avec le groupe socialiste, qu'un rapport du Conseil d'Etat sur la prise en compte et la spécificité de toutes les structures qui accueillent les enfants avant leur scolarité a sa raison d'être.

C'est pourquoi je voterai oui à ce postulat, car il faut voir grand pour les petits.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'essayerai d'être brève, parce que beaucoup de choses ont été dites. J'interviens en tant que coauteure de ce postulat et je décline mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer depuis vingt-neuf ans et suis en contact régulièrement avec des adolescents issus de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité.

J'ai bien entendu les arguments émis dans ce Plénum par mes collègues députés, de même que j'ai lu ceux du Conseil d'Etat. Je suis à nouveau déçue que le Conseil d'Etat ne cherche pas à utiliser cette occasion pour aller plus loin dans les mesures de prévention de pauvreté dont nous avons parlé ce matin.

Ce postulat devrait d'abord être refusé sous prétexte que la notion de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité n'est pas assez claire ou les critères d'analyse sont difficiles à définir? Le rapport sur la pauvreté de ce matin donne une définition, somme toute assez précise, à la page 7, de la pauvreté non seulement matérielle, mais aussi symbolique, culturelle et sociale.

Ensuite, ce postulat devrait être refusé sous prétexte que le SEJ ne tient pas de statistiques sur le type d'enfants qui fréquentent les structures d'accueil extrafamilial? Le SEJ est l'organe de l'Etat responsable de surveiller ces structures, lesquelles dépendent essentiellement des communes pour leur création et leur fonctionnement. Les communes n'ont pas – ou ne donneraient pas – ce type d'informations au nom de la protection des données. J'imagine que cela pourrait être modifié.

Le Conseil d'Etat insiste sur l'importance de la sensibilisation des parents aux divers outils existants, tel que le programme de la Direction de la santé et des affaires sociales «Je participe» et ceux énumérés dans le rapport «Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg». Les parents devraient, dans l'idéal – bien sûr dans l'idéal – être au cou-

rant des différents programmes établis par les communes, les premiers partenaires des familles. Mais encore une fois, il y a parents et parents, communes et communes, moyens et moyens, donc un grand nombre d'inégalités possibles.

En conclusion, je répéterai ici combien il est décevant de lire que le Conseil d'Etat nous renvoie, comme seule réponse, aux mesures d'accompagnement liées à RIE III et au rapport sur la pauvreté, peu relevant pour les enfants en situation de pauvreté matérielle et surtout en pauvreté intellectuelle qui, eux, sont très peu remarqués. Je pense ici à des enfants en grande difficulté cognitive, sociale ou comportementale, qui ne seront détectés qu'à l'école infantine. Dans certaines régions comme la mienne, les délais entre le signalement d'un enfant en difficulté à l'école infantine et sa prise en charge s'étalent souvent sur plusieurs mois et c'est autant de temps perdu pour cet enfant, sa famille et notre société.

Pour éviter cela, je vous demande de soutenir ce postulat.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le contenu du postulat est louable, mais le groupe libéral-radical se joint à la réponse du Conseil d'Etat et refusera ce postulat, notamment aussi pour les raisons évoquées liées aux mesures d'accompagnement de la RIE III.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, il est extrêmement important de s'occuper de la prise en charge des enfants de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité. Effectivement, on n'a pas les chiffres du SEJ, parce qu'on ne tient pas ces statistiques. Premièrement, il nous faudrait du personnel pour les établir et, deuxièmement, ce sont les structures d'accueil qui reçoivent les parents, qui récoltent les données. Ce ne sont pas des données qui sont transmises au SEJ en tant que telles. Je crois que c'est peut-être un élément important.

Nous avons tenté de répondre le mieux possible aux différentes questions posées. Je rappelle qu'on fait aussi état, dans la réponse au postulat, de notre rapport «Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg. Etat des politiques actuelles et potentiel de développement» – ça, c'est pour les mesures qui concernent les Directions de l'Etat – et «Etat des lieux et analyse de l'offre des mesures pour les enfants et les jeunes dans les communes du canton de Fribourg». Dans ces deux rapports, vous trouverez l'ensemble des mesures que vous avez regretté ne pas retrouver dans cette réponse au postulat. Je rappelle, comme indiqué dans la réponse, que ces deux documents sont en ligne sur nos sites.

Si nous avons établi ces états des lieux, c'est justement pour prendre en compte ces préoccupations dans notre politique de l'enfance et de la jeunesse «Je participe» «Ich mache mit». Donc, on est en plein processus d'élaboration de cette stratégie. Nous avons déjà fait une première journée cantonale où, avec plus de 200 partenaires – y compris les communes –, nous avons défini ensemble les objectifs stratégiques que

nous voulons atteindre dans cette stratégie. Dans ce cadre-là, un volet est dédié à l'appui à la parentalité, l'accompagnement des enfants justement concernés par ce postulat.

Au début du mois de novembre, nous aurons la deuxième journée cantonale de la stratégie. Donc, nous allons avoir neuf ateliers sur lesquels nous allons, avec de nouveau 230 personnes inscrites dont plus d'une cinquantaine de personnes provenant des communes, développer les mesures qui pourront être mises en place dans le cadre de ces objectifs afin de pouvoir définir ensemble cette stratégie, laquelle devrait pouvoir être mise en consultation dans le courant de l'année prochaine, d'abord à l'interne auprès des Directions de l'Etat, puisque des mesures en dépendront. Je rappelle que dans ce domaine-là, les sept Directions de l'Etat sont concernées. J'espère une adoption de cette stratégie par le Conseil d'Etat à la fin de l'année prochaine. C'est le calendrier que nous nous sommes fixés avec pour objectif d'avoir déjà des mesures travaillées pour le début de l'année prochaine, cela afin de pouvoir intégrer dans le futur Plan financier de l'Etat une série de mesures pour renforcer tout l'appui aux parents afin de les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et, plus particulièrement, des enfants de familles socialement défavorisées ou en situation de précarité.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser ce postulat en prenant en compte les travaux qui sont actuellement en cours dans la Direction.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 45 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la prise en considération:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). Total: 28.

Ont voté contre la prise en considération:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean

Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 45.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

Motion 2014-GC-101 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty Prolongation des Fonds cantonaux d'incitation à la création de places dans les crèches et les accueils extrascolaires¹

Prise en considération

Roubaty François (*PS/SP, SC*). En tant que motionnaire et président de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires, je suis régulièrement sollicité par des communes pour les soutenir dans l'implantation de nouvelles structures d'accueil extrascolaire.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 juin 2011, 280 places d'accueil en crèche et 333 places d'accueil extrascolaire ont été ouvertes. Aujourd'hui, les deux fonds octroyés pour appuyer ces créations ont été intégralement utilisés. Leur utilité est dûment justifiée. Le développement démographique attendu – à ce propos, je rappelle que les chiffres projetés pour notre canton sont particulièrement élevés – exige que le canton soutienne les demandes de création de places d'accueil supplémentaires, y réponde favorablement, ce qui correspondra à un engagement et à un soutien aux communes, lesquelles consentent elles-mêmes beaucoup d'énergie dans ce domaine. Le thème est un thème national. C'est pourquoi le Conseil fédéral a transmis en juin 2011 un message au Parlement dans ce sens.

Mesdames et Messieurs les Députés, apportons notre aide, appuyons la création de structures qui permettent de soutenir nos enfants et permettent à nos concitoyens de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

Le groupe socialiste soutiendra cette motion et je vous remercie de faire de même.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est évidemment d'accord de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la politique familiale. Les moyens offerts afin de concilier la vie professionnelle et la vie familiale sont parmi ces piliers fondamentaux. Le bien-fondé de la création de places d'accueil extrafamilial n'est plus à démontrer. Le canton a une couverture d'offres bien plus importante depuis que le fonds d'incitation existe. Néanmoins, en regardant la carte mise sur le site du SEJ, on remarque qu'encore trop de communes ne proposent pas d'offres à leurs citoyens. Le canton n'est là qu'à titre incitatif. C'est bien aux communes qu'incombe la responsabilité de proposer une offre adéquate selon les besoins de sa population.

Pour avoir été au sein d'un exécutif lors de la création d'un accueil extrascolaire, je peux vous assurer que la subvention reçue pour la création des places d'accueil a été un élément déterminant. La création d'un nouveau service au sein d'une commune n'est jamais une sinécure. Le démarrage se fait en douceur, même si au final la structure devient rapidement pleine. La subvention aide donc à combler le manque du début.

Comme vous l'avez souligné dans le rapport, il existe deux formes de soutien dans le cadre des structures d'accueil extrascolaire et extrafamilial: le fonds d'incitation à la création de places, qui aide des structures, et les subventions qui aident les parents. Vous allez donc régler ces deux points dans le cadre des mesures d'accompagnement de la RIE III. Vous faites référence à la décision du Conseil fédéral de juin 2016, selon laquelle les cantons, les communes et, le cas échéant, les employeurs qui investissent davantage dans l'accueil extrafamilial des enfants doivent bénéficier d'un soutien financier pendant une période limitée. Le but est d'alléger la charge financière pesant sur les parents. Par ailleurs, la Confédération souhaite participer au financement de projets visant à mieux adapter les offres d'accueil des enfants, principalement en âge scolaire, aux besoins des parents. Donc, une subvention pour les accueils extrascolaires et non pour les crèches. Ainsi, il faudra être vigilant pour que les crèches ne soient pas les parents pauvres de cette politique.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se rallie tout à fait à la proposition du Conseil d'Etat, mais sur la forme nous pensons que le Conseil d'Etat pourrait agir de suite, dès qu'il en a la possibilité et du moment que le fonds est vide.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera donc la motion, en espérant que le programme d'incitation dans le cadre de la RIE III pourra entrer rapidement en vigueur et que les fonds seront suffisants.

¹ Déposée et développée le 16 mai 2014, BGC juin 2014 pp. 1460ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 septembre 2016, BGC octobre 2016 pp. 2892ss.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin in Tentlingen und für die ausserschulische Betreuung in Giffers und Tentlingen verantwortlich.

Wir können in unseren Dörfern erst seit diesem Schuljahr 2016/2017 zweimal pro Woche einen Mittagstisch anbieten. Diesen besuchen nur 4 respektive 6 Kinder. Wir sind mit der ausserschulischen Betreuung und den Krippen in unserem Dorf, aber auch im Sense-Oberland, erst in der Startphase und es harzt in der Umsetzung. Den Gemeindebehörden, aber auch vielen Eltern, ist das Angebot der Betreuung zu klein und auch zu teuer. In unsere Dörfer werden vermehrt Familien aus der Stadt ziehen, bei welchen Mann und Frau arbeiten müssen, um den Familienunterhalt überhaupt finanzieren zu können. Hier müssen wir mit besseren und billigeren Betreuungsangeboten aufrüsten. Das sind für unsere Gemeinden vor allem am Anfang grosse Kostenpunkte und hier sollte der Kanton und auch der Bund vermehrt unterstützen.

Das geht nicht nur uns im Sense-Oberland so, auch andere Gemeinden im Kanton sind betroffen. Darum empfiehlt die Freisinnig-demokratische Fraktion einheitlich, diese Motion zu unterstützen und anzunehmen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Es wurde schon viel gesagt, darum nur ganz kurz.

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt die Motion Burgener/Roubaty und zwar in ihrer ursprünglichen Form. Die Betreuungssituation von Kindern im Vorschulalter hat in den letzten Jahren nicht zuletzt dank dieser Starthilfe Fortschritte gemacht. Dennoch bleibt sie ungenügend, wie Ihnen alle betroffenen Eltern erzählen können, die lange und immer wieder nach einer geeigneten Lösung suchen. Wir haben weiterhin zu wenige Plätze in den Krippen und in der ausserschulischen Betreuung.

Im Bereich der Krippen richtet Freiburg – im Vergleich zu anderen Kantonen der Westschweiz vor allem – mit lediglich 10% der Lohnsumme eine geringere Mitfinanzierung aus. Anderenorts sind kantonale Beteiligungen in der Höhe eines Viertels oder eines Drittels die Regel.

Ich habe zwei Fragen an Frau Staatsrätin.

- > Stimmt es, Frau Staatsrätin, dass im Zuge der Sparmassnahmen nicht einmal die 10% jeweils garantiert sind?
- > Stimmt es, Frau Staatsrätin, dass auch die Starthilfe nicht in jedem Fall ausgerichtet wurde?

Was die ausserschulische Betreuung betrifft, ist die Situation noch dringender. In diesem Bereich steigen einerseits die Bedürfnisse der Eltern, da mit der Einschulung ab 4 Jahren noch mehr Teilzeitleösungen gefragt sind. Andererseits steht das Angebot in vielen Gemeinden noch am Anfang oder ist für die Eltern sehr teuer. In der Stadt Freiburg ist die ver-

zweifelte Suche von Eltern nach einem Platz für den Mittagstisch ein Dauerthema. So erhalten Eltern zum Beispiel die Antwort, man könne von 3 angemeldeten Kindern nur eines aufnehmen. Ein Zustupf an die notwendige Schaffung weiterer Plätze scheint uns deshalb das Minimum zu sein, das der Staat anbieten sollte.

In diesem Sinne stimmen wir der Motion für die Verlängerung des Fonds zu und zwar als verbindliche Umsetzung und nicht innerhalb des doch extrem unsicheren Pakets der Unternehmenssteuerreform (RIE III).

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion de nos collègues Burgener Woeffray et Roubaty.

Notre groupe va soutenir à l'unanimité cette motion. En effet, certaines communes ont du mal à faire face à l'évolution des places d'accueil extrascolaire. C'est donc le rôle du canton de les aider et de les soutenir.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). La création de places en crèche et en accueil extrascolaire résulte d'un besoin sociétal. Le mode de vie actuel fait que nous cherchons un retour rapide au travail. Le rôle de l'Etat et des entreprises est de faciliter la conciliation vie familiale et vie professionnelle. La prolongation des fonds cantonaux va clairement dans ce sens. Le groupe libéral-radical a de tout temps soutenu ces objets et continuera à le faire. Les retombées économiques et fiscales sont des arguments clairs qui plaident en faveur de cette prolongation. Cependant, je souhaite également demander au Conseil d'Etat d'avoir à l'avenir plus de considération pour les parents souhaitant mettre leur vie professionnelle entre parenthèses, le temps d'accompagner leurs enfants les premières années et de prévoir des dispositions pour ces hommes et femmes qui souvent, après quelques années d'un intense travail familial, se retrouvent sur la touche au niveau professionnel. Nous ne devons pas occulter toutes ces familles et devons trouver des solutions afin de faciliter leur retour à la vie active.

Dès lors, je soutiendrai avec vigueur la motion de nos collègues Burgener Woeffray et Roubaty, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un modèle familial unique.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'interviens à titre de membre du comité de la Fédération d'accueil extrafamilial de jour de ce canton. Evidemment, à titre personnel, je soutiens cette motion de prolongation des fonds cantonaux pour initier la création de places en crèche et d'accueil extrascolaire.

J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire notre collègue députée Portmann. L'accueil extrafamilial de jour est un mode qui soutient souvent les communes de la périphérie qui n'ont pas assez d'enfants pour ouvrir une crèche ou un accueil extrascolaire. Je vous donne quelques chiffres pour vous montrer ce que ça représente dans notre canton: les familles

d'accueil gardent des enfants pendant 1,5 mois d'heures par année; on a 700 accueillantes en milieu familial qui travaillent sur le territoire du canton et 576 places de garde si on transforme ces heures de garde en places d'accueil, ce qui est à peu près l'équivalent de vingt-trois crèches. Jusqu'à présent, l'accueil extrafamilial de jour n'a pas profité d'un centime pour créer des places, notamment dans des communes périphériques où on a des accueillantes qui gardent les enfants, comme dans votre commune, Madame la Députée. Donc, je prie le Conseil d'Etat de considérer la manière selon laquelle il pourrait soutenir aussi l'accueil extrafamilial de jour par un fonds, étant donné que le mandat de surveillance qu'on fait pour le SEJ du canton est à la baisse. Le Conseil d'Etat connaît aussi cette problématique et je lui demande de l'étudier.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Versetzen wir uns doch in die Situation von vielen jungen Eltern. Wenn sie für ihr Kind einen Betreuungsplatz suchen, müssen viele von ihnen feststellen, dass es gar keinen Platz hat. Wie viele es genau sind, geht aus dem Bericht aber leider nicht hervor. Nirgends ist festgehalten, wie hoch der eigentliche Bedarf an Betreuungsplätzen jetzt noch ist.

Der Bericht zeigt auf, dass die Fonds Wirkung gezeigt haben. Warum also vor dem Hintergrund des Staatsvermögens nicht noch einmal die Fonds öffnen und damit rasch und wirksam handeln? Stattdessen schlägt der Staatsrat vor, die Motion anzunehmen und ein weiteres Impulsprogramm im Rahmen der Unternehmenssteuerreform III zu prüfen. Wie er dies tut, steht nicht im Bericht. Heute Morgen hat Frau Staatsrätin die Konturen dieses Impulsprogramms skizziert. Das Problem dabei ist, dass es erst Konturen sind und die Umsetzung dieser Reform frühestens für das Jahr 2019 in Aussicht gestellt wird. In der Zwischenzeit wären die Fonds eine willkommene Unterstützung gewesen.

Ich werde der Motion trotzdem zustimmen, weil ich alles unterstütze – in diesem Fall auch Versprechen –, das dazu dient, Betreuungsplätze zu erhöhen. Und ich werde mir dabei denken, dass es wohl die Rechte im Staatsrat gewesen sein muss, welche es nicht gewollt hat, dass die Fonds noch einmal geäuft werden. Mit einem Staatsvermögen von 1,1 Milliarden Franken wäre das wohl ein Klacks gewesen und der Kanton wäre heute zwar um 2 Millionen Franken Staatsvermögen ärmer aber um eine Vielzahl von Betreuungsplätzen reicher. Eltern wären zufriedener und der Staat um Steuereinnahmen bereichert, weil von jedem Franken, der in die Kinderbetreuung investiert wird, um bis das 3,5-Fache in die Staats- respektive Gemeindekasse zurückfliesst, wie Travail Suisse dies berechnet hat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je pense qu'il est effectivement important de rappeler que nous devons offrir aux familles de ce canton le choix de la manière dont elles souhaitent vivre leur vie familiale, soit en conciliant vie professionnelle et vie fami-

liale ou en choisissant de rester à la maison, mais c'est aussi du travail et c'est souvent bien plus lourd. Donc, c'est important qu'il y ait les deux mesures et qu'on ait les conditions-cadres qui permettent aux familles de faire un choix qui leur appartient.

Beaucoup de choses ont été dites ce matin, mais j'aimerais juste répondre à l'une ou l'autre question relative à la comparaison avec les autres cantons. Sur l'ensemble des domaines, les modes de financement canton-communes ne sont pas les mêmes. A Fribourg, le choix a été fait en 2011 d'avoir les 10% d'un prix coûtant déterminé à l'époque. Effectivement, il n'a pas été réévalué en fonction des mesures d'économies, mais par contre les 10% de ce montant sont versés et ne sont pas réduits à la baisse, puisque ce sont des montants qui augmentent chaque année; on a 4,850 millions de frs au Budget 2017.

Concernant la question de soutenir, par la création du fonds, les assistantes parentales, ce n'est évidemment pas la même chose que de créer une crèche: quand vous créez une crèche, il faut des locaux que l'on doit aménager, du matériel; et au début, les places ne sont pas toutes occupées. Donc, il faut permettre à la crèche d'avoir un montant qui permette de voir venir un petit peu les choses. Pour l'assistante parentale, ce n'est évidemment pas la même chose, car elle accueille dans son appartement. Je suis allée visiter des assistantes parentales: il y a un aménagement vraiment léger et il n'y a pas d'investissement de départ à faire pour accueillir un enfant. Donc, donner un montant de 3000 ou 5000 frs pour chaque place créée ne ferait pas vraiment sens pour les assistantes parentales. Je pense que là, on est dans une autre analyse. Par contre, on peut peut-être réfléchir à d'autres modèles. Mais comme ça, je pense que ce n'est pas la solution.

Je relève aussi que le développement des structures d'accueil n'a pas été freiné par l'épuisement des fonds. Dans le secteur des accueils extrascolaires, il a même été plus fort en 2015 que pendant la période de l'utilisation du fonds. Là, j'aimerais vraiment une fois encore relever le rôle important des communes qui ont assumé, pour une toute grande partie en tout cas, leur responsabilité dans ce dossier.

Je ne vais pas revenir sur le programme prévu dans la RIE III car j'en ai déjà parlé ce matin. Avec ces remarques, je vous invite à accepter la motion comme vous le propose le Conseil d'Etat.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 68 voix contre 0. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 68.*

S'est abstenu:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

> La séance est levée à 12h15.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—